

LES PETITS CAHIERS D'ANATOLE

La « distance critique » : artisans et artisanat
dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule

Alain FERDIERE

LABORATOIRE ARCHEOLOGIE ET TERRITOIRES

UMR 6575
CNRS – Université de Tours
3, place Anatole France, 37000 Tours
lat@univ-tours.fr

<http://www.univ-tours.fr/lat/Pages/F2.htm>



La « distance critique » : artisans et artisanat dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule¹

« *Critical distance* » : *craftsmen and craftsmanship in Roman Antiquity with special reference to Gaul*

Alain FERDIÈRE²

Mots-clefs : proxémie, distance critique, espace, société, artisanat, exclusion, Antiquité romaine

Key-words : *proxemics, critical distance, space, society, craftsmanship, exclusion, Roman Antiquity*

Référence bibliographique : A. Ferdière, La « distance critique » : artisans et artisanat dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule, *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 1, 07/02/2001, 99130 signes, http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_1.pdf

Dans l'optique d'une application aux travaux des chercheurs de l'UMR "Archéologie et Territoires", peut-on élargir le concept de "distance critique", à partir de la définition d'Edward Hall (1966 : 26), à savoir qu'elle " couvre la zone étroite qui sépare la "distance de fuite" de la "distance d'attaque" " ?

Afin de devenir opérationnel dans notre sphère d'étude (histoire et archéologie, dans l'espace et le temps long) cette ouverture du concept est à notre sens de trois ordres :

- elle concerne d'abord un transfert sujet-objet (ou l'inverse !), car nous partons plus généralement de la cause, de l'objet de la "fuite" ou de l'"attaque", même si notre objectif est de restituer le sujet (le groupe d'individus, la société qui fuit ou attaque) ;
- elle nécessite en outre une dilatation de cette notion de "fuite" ou d'"attaque" à une idée, plus familière à l'historien, qui est celle de rejet ou a contrario d'assimilation, d'intégration, ou encore plus simplement de séparation (dedans/dehors) ;
- elle doit enfin faire l'objet d'une transposition - en matière de distance - aux données qui sont celles plus communes aux archéologues, à savoir que l'on s'attache beaucoup plus couramment à étudier la distance à laquelle on rejette (ou on se sépare de...) - ainsi que la nature de l'objet rejeté (ou mis à part) par rapport à tel groupe humain - que celle, de proximité, à partir de laquelle on rejette.

Ce n'est qu'une fois admises ces "traductions" de la formule de Hall que l'on peut à mon sens trouver dans nos domaines de réflexions et de recherches des exemples pertinents, susceptibles de tester le caractère opérant de la formule dans nos travaux.

¹ Ms reçu le 15/06/00, accepté le 30/06/00. Lecteurs : Conseil d'Unité

² Université de Tours, UMR 6575, Archéologie et Territoires, Tours

De quoi s'agit-il en effet pour l'historien/archéologue qui veut mettre à l'essai des concepts du domaine des sciences sociales et plus précisément du comportement ?

Si je ne me fourvoie pas dans un grave malentendu, nous cherchons bien à comprendre - et non seulement à décrire - le comportement de groupes humains, de sociétés que nous étudions, en nous interrogeant spécifiquement sur leurs attitudes quant à tel ou tel objet particulier susceptible d'occasionner "fuite" ou "attaque", plus précisément en la matière "rejet " ou de " séparation ", ou non, plus ou moins lointain(e), ou encore plutôt de délimitation d'espaces distincts...

Les questions deviennent le plus souvent alors : quel "objet" (au sens large, l'humain compris) est rejeté ou simplement séparé, mis à l'écart - par rapport éventuellement à ceux de mêmes catégories qui ne le sont pas - ? Et quelle est la distance de ce rejet, de cette séparation, selon la catégorie d'objet ? C'est-à-dire la mesure d'espace que l'individu et/ou le groupe met entre lui et ce qu'il rejette. Cette distance n'est pas forcément mesurable mais peut se traduire par une simple distinction d'espace : dedans-dehors, limite, etc. De manière complémentaire enfin, pour un groupe humain donné, défini, et un objet déterminé, cette distance ou cette séparation évolue-t-elle dans le temps (vers le plus loin ou le plus proche) ? En d'autres termes, en fait, c'est évidemment tenter de comprendre indirectement, par ce biais, quelles sont les modifications, les mutations qui ont touché le groupe concerné, justifiant ce changement d'attitude par rapport à un même objet : c'est bien sûr tenter de comprendre les sociétés et leurs changements à travers le temps par les modifications que l'on croit percevoir dans leur comportement. Et c'est bien sûr ce que nous tentons tous de faire comme historiens-archéologues - comme Monsieur Jourdain fait de la prose -, depuis que nous tentons d'exercer cette "discipline"...

Aussi prendrai-je un thème de recherches - certes pas novateur dans son objet -, du domaine de l'histoire socio-économique apparemment la plus traditionnelle en histoire antique, celui de la place de l'artisan et de l'artisanat dans la société antique, et plus spécifiquement à l'époque romaine, dans les provinces occidentales de l'Empire : dans quelle mesure ces vieux ingrédients, accommodés à cette nouvelle sauce, auront-ils une saveur jusqu'alors insoupçonnée ?

*

Afin d'éviter d'emblée diverses ambiguïtés dans cette tentative, il est tout d'abord nécessaire de bien définir l'"objet" concerné, l'artisan et l'artisanat (l'activité et ses acteurs) : j'utiliserai ces termes au sens où l'entendent les historiens de l'histoire socio-économique (WEBER 1909 : 381 ; ROSTOVTSSEFF 1926), pour lesquels l'artisanat concerne la production d'objets (meubles ou immeubles) à partir de matière première, dans le cadre d'une activité spécialisée, où l'individu concerné, l'artisan, vit de son travail, la production d'objets manufacturés à partir de matières premières. On exclut donc à la fois la production "domestique", pour et par le seul groupe familial, d'une part (si l'on produit des surplus dans ce cadre domestique, c'est de l'artisanat), la production industrielle d'autre part, réservée à l'Ere du même nom, l'époque moderne au plus tôt.

En outre, pour des raisons pratiques - liées à l'acquisition des données archéologiques - j'exclurai l'essentiel des activités de construction, pourtant habituellement incluses dans l'artisanat (maçonnerie, charpenterie...), ainsi que, pour d'autres raisons - cette assimilation à l'artisanat étant là un concept contemporain -, les activités alimentaires (boucherie, charcuterie, boulangerie...) : je me cantonnerai donc à la production d'objets mobiliers manufacturés.

Notons enfin que, si la quasi-totalité de ces artisanats, ainsi limités, est plus ou moins bien documentée par les sources textuelles ou épigraphiques - voire iconographiques -, il est loin d'en être de même des sources archéologiques, auxquelles échappent généralement l'essentiel de nombreuses activités, du bois, du cuir, du tissu, etc. (matériaux périssables), alors que d'autres sont bien perceptibles, en occasionnant ainsi la sur-documentation : métallurgie, poterie, en particulier... On a certainement là en la matière - et ici en ce qui concerne la "distance critique" - un effet de source qu'il ne faudra pas omettre de prendre en compte, tant il paraît essentiel ici.

La question posée est donc : quelle est la "place" de l'artisan et de l'artisanat dans les provinces occidentales de l'Empire romain - et notamment en Gaule - ? Place de l'artisan dans la société de l'époque ; mais aussi place matérielle, de l'artisanat (installations, structures...) par rapport à l'espace habité : rejet, séparation, ou intégration ? En est-il de même pour tous les artisans, ou tous les artisanats ? Où constate-t-on des différences ? Dans le temps, depuis le Ier s. av. J.-C. jusqu'au Ve ap., ou dans l'espace, d'une province à l'autre, ou entre monde rural d'un côté, urbain de l'autre ? La question est certainement d'ordre social plus qu'économique (cf. déjà FERDIÈRE 1994).

Quelle est donc la "distance critique", d'une époque à l'autre, d'un lieu à l'autre, entre la société et ses artisans ?

*

L'artisan

- "[Qu'est-ce qui est vil, selon l'opinion générale ?] Tous les artisans s'adonnent à un métier vil (sordida), l'atelier ne peut rien comporter de bien né" (CICERON, *De Officiis*, I, 42, 150-151, éd. CUF).
- "Artisans, boutiquiers, et tout ce bas-fond des villes" (CICERON, *Pro Flacco*, 18, éd. CUF).
- "Les arts vils et qui se donnent pour tels, les métiers purement manuels contribuent eux-mêmes grandement au confort de l'existence ; ils n'ont cependant rien de commun avec la vertu [...]. Les arts se divisent suivant Posidonius en quatre catégories : arts vulgaires et infimes [vulgares et sordidae], arts éducateurs, arts libéraux. Les premiers sont l'affaire de l'artisan ; purement manuels, ils ne visent qu'à l'aménagement matériel de l'existence ; ni les bienséances morales, ni la considération de l'honnête ne les inspirent à aucun degré" (SENEQUE, *Lettres à Lucilius*, XI, 88, 21-22, éd. CUF).
- "... Si habile que tu sois, tu passeras toujours pour un artisan, pour un vil ouvrier, pour un homme qui vit du travail de ses mains" (LUCIEN, *Rêves*, 1, 8, éd. Teubner).

Et l'on retrouvera ce même mépris à la fin du IIe s. chez Apulée (le foulon cocu : cf. BADEL, LORIOT 1993 : 353, doc. XIX, 6 : *Métamorphoses*, IX, 24-25).

Héphaistos, le dieu du feu et des forgerons, n'est-il pas le dieu boiteux rejeté par sa mère ? (cf. à ce sujet : BURFORD 1972 : 184sq.). A Rome, Vulcain reste de même un dieu inférieur, en fait peu vénéré (FINLEY 1973 : 106sq.).

Il est habituel, dans l'historiographie de l'Antiquité, de considérer - ces textes parmi d'autres à l'appui - que l'artisan est méprisé dans la société antique en général et romaine en particulier. La place que lui consacrent d'ailleurs les historiens dans l'économie et la société romaines est en général congrue.

La conception politique et philosophique que véhiculent les textes cités est évidemment inspirée du stoïcisme et héritée des idées platoniciennes et aristotéliennes (PLATON, Lettres, VIII, 334 b ; République, VI, 495 d-e ; VII, 522 b ; IX, 590 c ; Epidomis, 976 d ; Théétète, 176 c ; Banquet, 203 a ; Lois, I, 644 a ; V, 741 c ; Alcibiade majeur, 131 ; éd. CUF), selon lesquelles le travailleur ne peut avoir une vie heureuse, et la pauvreté est considérée comme un vice (cf. LEVY 1979 ; NICOLET 1988 : 177sq. ; VEYNE 1985 : 123sq.). Le " dédain de la valeur du travail " se traduit par un " dédain social des travailleurs "., dans une société où, contrairement à aujourd'hui, puissants et gouvernants n'éprouvent aucune honte à mépriser le travail (VEYNE *ibid.*). Mais la question ne se pose apparemment pas tout à fait dans les mêmes termes pour le banausos de la Grèce antique et pour l'artifex à Rome, où les distinctions sociales semblent plus imbriquées, et les possibilités d'ascension sociale plus importantes (BURFORD 1972 : 14sq.) : ne serait-ce que parce que la hiérarchie de la société romaine reste délicate à établir, en dessous de l'aristocratie, comme le soulignait déjà Michel Rostovtseff (1926 : 149).

Mais, déjà, n'y a-t-il pas là "effet de source" ? L'opinion exprimée par Cicéron, à Rome, au I^{er} s. av. J.-C. ou par Lucien au II^e ap. est-il vraiment représentatif des comportements de leurs contemporains vis-à-vis de l'artisan ? C'est bien la question que se pose d'emblée Mose Finley (1973 : 50-51) : cette opinion est bien plutôt celle de l'"establishment", dans la société antique, mais surtout plus récemment dans l'historiographie et l'héritage de celle-ci ; c'est l'idée que l'on veut se faire de la société romaine idéalisée et en l'occurrence de la place qu'elle accorde aux travailleurs, aux artisans... En outre, les termes latins qui s'appliquent aux petites gens (*plebeii*, *humiliores*, *tenuiores*...) ont une définition de toute façon négative.

Ramsey Mac Mullen (1974 : 111-112), de même, observe que ce mépris n'est que l'expression des "très honorables", des plus riches, des plus élevés de la classe dirigeante que sont les Cicéron, Sénèque, etc., tenants de l'*honestas*, qui ne constituent qu'une portion infime de la société romaine, et se considèrent comme l'humanité-même ; et de citer en contrepoint Pétrone (*Satiricon*, 29) évoquant les paroles d'un enseignant - autre rang social - palestinien : "c'est une grande chose que le travail [...] les gens du métier sortent avec les outils de leur état et ils en sont fiers, [...] le tisserand [...], le teinturier [...], le scribe [...]. Tous sont fiers de leur profession". Mais cette fierté du métier ne peut être assimilée à un réel jugement positif sur le travail en tant que tel (FINLEY 1973 : 106sq.).

En fait, l'artisan ne serait pas rejeté par l'ensemble de la société ou même sa majorité, mais bien seulement par une minorité, celle de l'élite, des notables. Dans le peuple, le travail est au contraire valorisé, comme le montre entre autres les inscriptions funéraires (PETIT 1967 : 298 ; VEYNE 1983 : 134), et l'artisan qui signe son travail en est sans doute fier (BURFORD 1972 : 184sq.). En outre, ces jugements négatifs ne correspondent pas à des idées philosophiques générales, des doctrines de penseurs, mais à une " vision de classe ", assez confuse, qui se traduit par des dévalorisations, notamment des richesses non terriennes, et par le mépris des parvenus (VEYNE 1985 : 123sq.).

*

Pour d'autres lieux et d'autres temps (la Grèce classique), P. Vidal-Naquet avait qualifié l'artisan de "héros secret de l'histoire grecque" : "héros" parce que représentant des travailleurs à la base de toute économie dans la vision marxiste, ou plus simplement parce

qu'indispensable même si méprisé et donc occulté ("secret") ? Et pour qui est-il ce héros secret ? Pour ses contemporains ou pour l'historien du XXe siècle ?

C'est certes le mépris du travail manuel qui transparait - on l'a vu - dans de nombreux textes, au mieux la condescendance vis-à-vis de ces artisans, dont on supporte mal les nuisances (cf. par ex. BADEL, LORIOT 1993 : textes p. 347-348, p. 351-352, p. 353-354), mais que l'on ménage aussi car on les sait utiles à la société ; l'artisan peut être respecté pour ses œuvres, et non seulement dans le domaine artistique (cf. BURFORD 1972 : 12 ; VEYNE 1985 : 134).

Dans la société romaine, l'artisan fait évidemment partie de la "plèbe" (*ordo plebeiorum* selon le Code Théodosien 9, 45, 5), du peuple et non de l'élite des sénateurs et chevaliers. Mais son statut peut être très divers : esclaves, affranchis, ouvriers ou artisans libres ? Comment le savoir en dehors des sources textuelles, très partielles en la matière ? De toute manière, le statut n'est pas équivalent à la place réelle qu'occupe tel ou tel dans la société. Mais l'artisan n'est en tout cas pas de condition vraiment libre : il ne peut en changer, elle est quasi héréditaire (FINLEY 1973 : 49-50). Auguste notamment a apparemment veillé à ce que les artisans restent à l'écart de la haute société et ne puissent accéder à la propriété (ROSTOVTSEFF 1926 : 50, 212).

Souvent "ingenui" (indigènes, nés libres), quand ils ne sont pas de condition servile, ils sont malgré tout la plupart du temps "peregrini" (non citoyens), notamment dans les provinces, - ou "incolae" en Afrique -, du moins avant l'édit de Caracalla de 212 : les salariés libres occupent sans doute une place plus importante qu'on ne le pense dans la société romaine, par rapport aux esclaves ; mais les artisans ne sont pas citoyens à part entière, car il ne possèdent pas de terre, la seule richesse respectable ; et le dernier rang de la société n'est-il pas occupé par les pauvres de condition libre plus que par les esclaves ? (ANDREAU 1987/89 : 176 ; BURFORD 1972 : 28sq. ; JACQUES, SCHEID 1990 : 372 ; MAC MULLEN 1974 : 88).

Mais les mots restent ambigus : "ars" est l'objectif de l'artisan mais aussi de celui qui exerce une activité libérale (médecin...), ou aussi de l'artiste, ces deux derniers beaucoup plus respectés par l'élite (artifex dans tous les cas) ; il en est de même du mot "faber" (cf. BURFORD 1972 : 14 ; MOREL 1992).

Tel est là le discours officiel, celui des chantres de la "Roman way of life", de l'honestas ; poncif aussi de l'historiographie, cette conception est reprise par la plupart des historiens de l'Antiquité, même si parfois avec quelque distance, sur le monde romain comme sur la Gaule (AUSTIN, VIDAL-NAQUET 1972 ; AYMARD, AUBOYER 1954 : 344sq. ; BURFORD 1972 ; CHARBONNEL 1964 : 63 ; COULON 1990 : 96 ; DELPLACE 1978 ; FINLEY 1973 : 45sq., 106sq. ; GAGE 1964 : 123sq. ; GARNSEY, SALLER 1987 ; GUILLAUMET 1996 : 7sq. ; JACQUES, SCHEID 1990 : 309sq. ; LE ROUX 1998 : 51 ; LORIOT, BADEL 1993 : 345sq. ; MAC MULLEN 1974 : 106-107, 111-112... ; MOREL 1985 ; 1992 ; NICOLET 1988 : 177sq. ; PETIT 1967 : 298, etc. ; ROSTOVTSEFF 1926 : 149sq. ; VEYNE 1985 : 123sq. ; WERNER 1984 : 198) : mais quelle est la réalité ?

Pourtant, même si la place de l'artisan dans la société antique a été maintes fois traitée au passage dans des ouvrages d'histoire générale ou sociale, il y a en fait peu de travaux traitant spécifiquement de ceux-ci (on peut citer : BURFORD 1972 ; La Place ... 1978/79 ; JACOB 1981 ; MOREL 1985 et 1992 ; GUILLAUMET 1996 : cf. p. 7sq. ; MANGIN 1996 ; voir récemment : BLONDE, MULLER 2000).

Déjà, certains des textes antiques mentionnés ci-dessus laissent clairement transparaitre que, si l'on apprécie peu l'artisan, on le "tolère" (parce qu'indispensable) au coeur-même de la société ; il n'est pas rejeté, exclu ; la "distance critique" n'est pas franchie... On peut s'enrichir par l'artisanat (surtout par le commerce de ses produits, il est vrai sans doute) et

ainsi accéder à l'ascension sociale vers de plus hautes classes, tel ce citoyen romain Q. Remnius Palaemon, qui avait débuté comme esclave et tisserand, et devint brasseur d'affaire et bien sûr grand propriétaire foncier, la seule source de richesse et le seul statut vraiment respectés (SUETONE, Vie des hommes illustres, les Grammairiens, XXIII, éd. Loeb). Ces " capitaines d'industrie " tirent profit de ces activités, mais en général ne s'en vantent pas (MOREL 1985 ; 1992). La place des affranchis et des étrangers paraît importante dans le commerce et l'artisanat, mais dans le monde romain l'affranchi d'un citoyen est lui-même presque un citoyen (ANDREAU 1987/89 : 176). Cependant, l'affranchi n'est souvent que le gérant, qui dirige l'entreprise au nom d'un notable, grand propriétaire foncier (MOREL 1992). Il convient en outre de rester prudent quant à cette volonté de promotion sociale, qui correspond sans doute à une vision par trop moderne (FINLEY 1973 : 50).

Les grands propriétaires fonciers de l'"aristocratie" ne dédaignent pas, d'ailleurs, d'investir dans l'"industrie" et le commerce ; mais, à l'inverse, les "parvenus" parmi ces artisans ou négociants se constituent une nouvelle notabilité en acquérant des terres... Ainsi se constitue une " classe " de gros " capitalistes ", à la tête des firmes les plus importantes (sigillée arétine, briques et tuiles ; cf. ci-dessous) et de la production de masse, et qui concentrent entre leurs mains l'essentiel de la chaîne, depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation, en passant par la production artisanale (cf. GARNSEY, SALLER 1987 : 97 ; LORIOT, BADEL 1993 : 346 ; MOREL 1985 ; PETIT 1967 : 301). Ainsi, des propriétaires d'ateliers de sigillée à Arezzo sont-ils de famille sénatoriale, et riches propriétaires fonciers (mais c'est là sans doute une exception : FINLEY 1973 : 63) ; ainsi, Cicéron et même l'empereur possèdent-ils des ateliers de tuiles et briques destinés à alimenter Rome (MOREL 1992) : à ceci semble s'opposer les très nombreuses entreprises modestes que nous laissent entrevoir les données sur la Gaule (cf. *ibid.* : 284sq.).

Pourtant, quoi qu'on en dise (par ex. RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 185-188), c'est plus par le commerce des produits manufacturés que par l'artisanat (leur production) que se fait l'enrichissement et donc l'ascension sociale - peut-être surtout en ville ? -(FINLEY 1973 : 73 ; GARNSEY, SALLER 1987 : 201, 205 ; MAC MULLEN 1974 : 92sq. ; PETIT 1967 : 166sq...), comme le montrent les exemples le plus souvent évoqués, même si dans certaines cités peut-être moins romanisées, par exemple en Gaule, l'importance sociale des artisans apparaît plus grande, en groupes homogènes d'"ingénus", alors ce sont surtout des affranchis enrichis - ou des étrangers - que l'on perçoit ainsi dans les villes romanisées (FINLEY 1973 : 73 ; LE ROUX 1998 : 214-216) : leur promotion y est bien attestée, et en premier lieu à Rome-même (JACQUES, SCHEID 1990 : 349 ; voir aussi DE ROBERTIS 1945 : 125sq. ; WAILES 1996), et, à Pompéi, les maisons des foulons ou des potiers ne sont apparemment pas les plus pauvres (VEYNE 1985 : 134) ; certains investissements coûteux, comme par exemple le four nécessaire au boulanger ou au potier, peuvent aussi conférer à ces artisans un rang sans doute élevé (*ibid.*). En fait, commerce et production sont en général confondus par les auteurs antiques, et c'est malheureusement cette dernière - qui nous occupe ici - qui est globalement négligée (MOREL 1985).

De manière générale, notons que la notion de " bourgeoisie " marchande et industrielle semble tout à fait anachronique pour la période qui nous occupe, comme en général celle de " classes " sociales - ici la " middle class " ! -, au sens moderne du terme (cf. à ce sujet : FINLEY 1973 : 59 ; JACQUES, SCHEID 1990 : 314, 317, 366sq. ; LORIOT, BADEL 1993 : 347 ; MAC MULLEN 1974 : 85sq. ; malgré ; GRENIER 1937 : 539 ; ROSTOVTSSEFF 1926 : 149, etc. ; WEBER 1909 : 370, etc., et encore RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 187, ou VERTET 1991). Ces artisans constituent en tout cas un groupe social extrêmement important en nombre (MAC MULLEN *ibid.* ; MOREL 1992 : 284).

*

Venons-en donc à l'archéologie : seule l'archéologie funéraire nous informe vraiment de manière directe sur les individus. Mais quels individus ? On sait en général le danger qu'il y a à traduire directement les aspects quantitatifs ou qualitatifs de la tombe, de son architecture et de son mobilier en termes sociaux, de "richesse", de statut, applicable à l'individu concerné.

Au moins pour l'Occident romain et en particulier pour la Gaule, on est presque étonné de la relative abondance de stèles funéraires correspondant à des artisans, attestés par leurs outils ou même par les inscriptions qu'elles portent : il s'agit pourtant de marques funéraires certes non monumentales comme celles des élites, mais en tout cas coûteuses par rapport aux sépultures des plus humbles tels que nous les restituent les nécropoles urbaines ou rurales, des marques qui n'étaient certainement pas présentes alors sur toutes les tombes (voir par ex. REDDE 1978 ; ZIMMER 1982 et 1985 ; NERZIC 1989 : 245sq. ; CHEVALLIER 1995 et 1997, sur les stèles figurées ; ou BADEL, LORIOT 1993 : textes p. 356-357 sur les épitaphes d'artisans ; cf. aussi ROSTOVTSEFF 1926 : 132 ; 433, n. 36 ; 485 ; n. 37 ; voir encore à ce sujet : COULON 1990 : 96 ; DUVAL 1952 : 126 ; LERAT 1977 : 51-52 ; ROSTOVTSEFF 1926 : 485, n.37).

La réalité sociale des provinces gauloises serait-elle plus tolérante que la "juste pensée" romaine en la matière ? Pour Patrick Le Roux (1998 : 214-216), l'abondance de ces stèles, notamment en Gaule, traduirait un besoin de reconnaissance sociale, dans un monde où le travailleur est globalement exclu de la vie civique (sur cette " auto-valorisation par les stèles funéraires, voir aussi : MOREL 1992 : 290). En effet, l'idée jadis défendue selon laquelle on assisterait en Gaule, au Ier siècle de notre ère, à une importante promotion des artisans et des commerçants au détriment des propriétaires fonciers et de la vieille noblesse indigène semble bien un mythe et est aujourd'hui globalement abandonnée (LE ROUX 1998 : 236). Mais, on l'a dit, la proportion de petits artisans libres apparaît toutefois plus importante en Gaule que par exemple en Italie (cf. aussi à ce sujet : DELAPLACE, FRANCE 1995 : 102-103 ; GUILLAUMET 1996 : 21sq.). C'est apparemment le cas pour les potiers, y compris sur les grands centres de production comme La Graufesenque ou Lezoux : il s'agit de concentrations de petites unités artisanales, comme l'indique la présence de maîtres-fourniers, d'un " artisanat groupé " pour reprendre un terme d'ethnologie, et non d'une organisation en " cartel " ; ces artisans potiers sont en outre visiblement sans organisation professionnelle contraignante, et restent indépendants des grands propriétaires fonciers, dont ils peuvent toutefois être locataires (DELPLACE 1978 ; JACOB, LEREDDE 1986 : 22sq.).

Les institutions romaines paraissent, pour certains historiens, favorables à ceux qui s'enrichissent par le commerce ou l'"industrie", pour d'autres non (par exemple : WERNER 1984 : 198). Les riches aussi ont en tout cas intérêt (où est la poule, où est l'œuf ?) à investir dans le commerce ou la production manufacturière. Il semble en effet que les documentations textuelles voire épigraphiques favorisent un malentendu qui confonde l'artisan lui-même, celui qui fabrique l'objet de ses propres mains (le "travailleur") avec celui qui possède la manufacture où travaille une main-d'œuvre servile ou non, en retire les profits par la vente et le commerce, s'enrichit et accède ainsi à des échelons plus élevés encore de la hiérarchie sociale de la cité.

La situation serait en effet dans une certaine mesure paradoxale en Gaule à ce titre : d'une part les stèles funéraires représentant des "artisans" avec leurs outils y sont, très spécifiquement, particulièrement nombreuses ; d'autre part, à l'inverse, les collegia, les corporations (cf. ci-dessous) - au moins celles d'artisans sinon celles de transporteurs et commerçants - semblent y jouer un rôle fort modeste par rapport à d'autres provinces. Or on sait l'influence privilégiée qu'avaient ces "collèges" dans les domaines religieux et surtout justement funéraire : on aurait en effet pu penser que ç'eut précisément été ces organisations qui auraient pu favoriser dans les provinces gauloises des funérailles plus dignes à leurs

membres par l'acquisition et l'érection de ces fameuses stèles, si abondantes ici. Il n'en serait donc rien ? Comment expliquer dès lors cette contradiction ? Il y a en tout cas certainement là une piste de réflexion qui mériterait d'être explorée plus à fond qu'elle ne l'a été jusqu'alors.

Et l'on peut donc dans une large mesure se poser la question de savoir si ces stèles, au moins dans certains cas, représentent bien les artisans eux-mêmes, c'est-à-dire les travailleurs qui directement façonnent les objets de leurs mains, et non les "patrons" de ces ateliers, les entrepreneurs de ces productions, contrôlant plusieurs ouvriers, et qui symboliseraient ainsi à leur mort leurs activités et sources d'enrichissement, au même titre que les *Secundinii* montraient leur activité de "maître drapier" sur le monument d'Igel (DRAGENDORF, KRUGER 1924). On doit en général, dans ces cas, avoir affaire à de riches propriétaires fonciers qui ont diversifié leur production, ou se livre à la production artisanale et au commerce en sus de leurs activités plus spécifiquement agricoles (cf. MOREL 1985).

La même ambiguïté doit évidemment se retrouver dans les épitaphes épigraphiques : artisan-travailleur ou patron d'entreprise ? Notons qu'elle est présente dans le monde grec à l'époque romaine (GRATTON 1999 : 14-15, par ex. ; cf. MOREL 1992), où l'on peut à ce titre s'interroger sur la place privilégiée qu'occupent les artisans orfèvres dans les gradins de théâtre de Bostra (GRATTON 1999 : 19 et 107, n° 201-203) ; celui qui produit et celui qui vend (boutiquiers) sont souvent aussi confondus (mais l'orfèvrerie n'est pas non plus n'importe quel artisanat). De même, en Egypte romaine, tel apprenti tisserand (PICARD, ROUGE 1969 : 184-185, doc. LXXI) est issu d'une bonne famille ; son père est magistrat dans sa cité, et il percevra un salaire élevé : il est là pour apprendre non le métier d'ouvrier, mais celui de patron d'atelier. La distinction est donc également importante à établir entre artisan d'une part et ouvrier de l'autre (MOREL 1985). Il est clair que certains artisans, pour leur spécialité dans quelques arts précieux ou pour leur habileté, sont mieux considérés que d'autres (BURFORD 1972 : 107sq.).

Parallèlement, on constate qu'un certain nombre de sépultures comportent en Gaule, parmi leur mobilier, des outils représentatifs de telle ou telle activité artisanale, bien que le fait soit rare. Or, bien évidemment - "effet de source" encore - seules les tombes des plus aisées comportent du mobilier en quantité et qualité suffisantes pour inclure de tels éléments : est-ce à dire que les "artisans" concernés par ces sépultures jouissaient alors d'une fortune et d'un rang social tout à fait notable ? On est en droit de penser qu'il n'en est sans doute rien dans la plupart des cas. Qui imaginerait en effet, par exemple, que l'homme inhumé, à la fin du Ier s. av. J.-C., à Fléré-la-Rivière (Indre) avec plus de dix amphores à vin, de la luxueuse vaisselle de bronze, trois épées, tout un attirail et une pince de forgeron mettait lui-même, directement, la main à la forge ? Il s'agit bien sûr plutôt là d'un objet symbolisant son contrôle sur la production de fer de cette région sidérurgique (FERDIÈRE, VILLARD 1993 : 63-64 ; 282-284 ; cf. les pinces ou marteaux de forgeron de deux autres tombes aristocratiques du même groupe : *ibid.* : 116 ; 138).

Nous sommes bien là au tournant des sources, entre l'artisan (l'homme) d'un côté, l'artisanat (l'activité) de l'autre : les documents d'abord textuels nous parlent plus des hommes et transcrivent - dans la classe dominante lettrée - un mépris convenu pour qui travaille de ses mains et a en outre l'audace de s'en enrichir. Les sources épigraphiques et iconographiques sont essentiellement de caractère funéraire ; elles nous renseignent certes aussi surtout sur l'individu, mais de manière à l'évidence "biaisée" : les personnages les plus bas dans la hiérarchie sociale ne peuvent bien sûr s'offrir ni stèle figurée ni épitaphe sur pierre... (sur les différentes images de l'artisan selon les sources, voir les intéressantes observations de : MOREL 1992). Les défunts artisans nous apparaissent ainsi alors un peu valorisés dans cette société. D'une manière générale, l'histoire sociale de la Gaule romaine souffre, peut-être plus que d'autres provinces de l'Empire, d'un problème de source, notamment sur les plus basses "classes" de la société, au faible degré d'alphabétisation et donc peu productrices de documents textuels ou épigraphiques ; le fait que la société gallo-

romaine nous apparaisse dans une certaine mesure plus ouverte à l'ascension des marchands et des artisans n'est peut-être qu'une illusion des sources, qui restent, on l'a vu, ici essentiellement archéologiques (cf. RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 183-188).

A l'inverse, on a voulu prendre pour argument en faveur de la basse condition de ces artisans la présence de sépultures (surtout d'enfants en bas âge), directement liées aux installations et habitats d'ateliers de potiers comme Lezoux (VERTET 1974 ; 1991 ; MOREL 1992 : 278) ; on sait maintenant que la pratique de l'inhumation de "péri-nataux" directement dans les habitats est courante dans l'Antiquité et ne concerne apparemment pas des groupes sociaux particuliers (cf. par ex. DUDAY et al. 1995). En outre, ceci serait alors en contradiction avec les observations faites sur un autre atelier de sigillée gallo-romain, La Graufesenque, où, selon Alain Vernhet, le niveau de vie paraît somme toute assez bon (MOREL 1992 : 284sq.). De fait, les potiers n'apparaissent pas particulièrement pauvres, sans être opulents, même si leur statut reste très discuté (DUFAY et al. 1997 : 157sq. ; FAVORY 1974 ; JACOB, LEREDDE 1986 : 22sq.) : le très faible nombre d'inscriptions qui les concerne en Gaule témoigne sans doute de leur absence globale de la vie civique et politique. L'artisan semble globalement écarté, en Gaule, des magistratures, même si par exemple les riches affranchis peuvent accéder à la vie municipale comme sévires augustaux affectés au culte impérial (BORDET 1971 : 83 ; DELAPLACE, FRANCE 1995 : 103).

On constate d'ailleurs que sépultures et secteurs artisanaux peuvent être mêlés sans qu'il s'agisse particulièrement de tombes de pauvres, comme par exemple à Lyon-Vaise (TRANOY 1987 ; 1995).

*

Il est par ailleurs difficile de connaître la part que représentent les esclaves parmi les travailleurs de l'artisanat, car l'esclavage en Gaule est mal documenté par l'épigraphie (et les textes) et l'on en vient sans doute à sous-estimer leur rôle (GRENIER 1937 : 590 ; cf. DAUBIGNEY, FAVORY 1974) : leur présence est toutefois apparemment assez bien attestée en Gaule pour les activités artisanales (BELOVA 1966 ; 1967 et 1972, citées par RASKOLNIKOFF 1974 et 1980) ; mais il serait certainement exagéré d'assimiler, comme Michel Rostovtseff (1926 : 252-253 et n.108 ; cf. l'introduction de Jean Andreau, p. LVII), l'"âge d'or" de l'industrie à l'"âge d'or" de l'esclavage dans le monde romain. Esclaves (ou affranchis) sont en tout cas mentionnés par les estampilles de potiers en plus grand nombre pour les ateliers italiens (Arezzo, etc., du Ier s. av. J.-C.) que pour les officines gallo-romaines (des deux premiers siècles de notre ère) (sur la place des esclaves dans l'artisanat, voir : BORDET 1971 : 81 ; BURFORD 1972 : 45sq. ; CHRISTOL, NONY 1990 : 180-181 ; DELAPLACE, France 1999 : 103 ; DELPLACE 1978 ; DUVAL 1952 : 126 ; FAVORY 1974 ; FINLEY 1973 : 63, 73, 95 ; GARNSEY, SALLER 1987 : 104 ; JACOB, LEREDDE 1986 : 22 ; JACQUES, SCHEID 1990 : 307, 372sq., 382sq. ; MOREL 1985 ; 1992 ; PETIT 1967 : 181 ; PRACHNER 1980 ; PUCCI 1981 ; RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 188 ; ROSTOVTSSEFF 1926 : 29, 39, 149, 248, 446, n. 23 ; VERTET 1991 ; WEBER 1909 : 381. Notons que les esclaves peuvent être salariés, ou encore loués à un propriétaire (comme par ex. à La Graufesenque pour la production de sigillée : PUCCI 1986, cité par JACQUES, SCHEID 1990 : 37sq.).

*

Encore faut-il évoquer, quant à la place de l'artisan dans la société romaine, les associations professionnelles - parfois qualifiées de "corporations", à tort car très différentes de celles du Moyen-Age -. Ces corpora ou collegia (collèges) (WALTZING 1895/1900) ne sont en rien des syndicats ni même des associations "corporatistes" de défense de la profession ;

ils n'ont rien à voir non plus avec les " guildes " médiévales. Ils sont à l'origine destinés à aider leurs membres dans les activités culturelles, mais aussi dans un but funéraire. Mais ils deviennent malgré tout assez rapidement des forces sociales non négligeables dont le pouvoir doit tenir compte et qu'il craint. On verra d'ailleurs plus bas leur évolution au Bas-Empire vers un plus grand contrôle étatique. Ces organisations permettent aux artisans de bénéficier de certaines exemptions (de caractère juridique), mais en aucun cas d'accéder aux carrières locales (AYMARD, AUBOYER 1954 : 344sq. ; BORDET 1971 : 83 ; BURFORD 1972 : 159sq. ; FINLEY 1973 : 170sq. ; GAGE 1964 : 307sq. ; JACQUES, SCHEID 1990 : 309 ; LERAT 1977 : 51-52 ; MOREL 1992 : 298 ; VEYNE 1985 : 184-186).

Mais, s'ils sont bien représentés en Italie, ces collèges sont apparemment assez rares en Gaule, où ils semblent plus concerner les commerçants que les artisans (17 "corporations" à Lyon, par ex.).

Ces associations ont pour siège des "scholae" qui ont pignon sur rue dans les cœurs urbains, au plus près du forum en général : les foulons de Rome ont dû soutenir un long procès pour garder ce privilège, et c'est là par exemple aussi qu'on a localisé récemment, à Poitiers, un tel bâtiment (JOUQUAND et al. 2000).

L'existence des corpora et collegia est-elle la preuve d'une plus grande intégration de l'artisan dans la société ? Rien ne le prouve vraiment. Le pouvoir étatique a en tout cas tenté dès l'origine de contrôler et d'encadrer ces organisations, jusqu'à les développer lui-même pour mieux les maîtriser au Bas-Empire (cf. ci-dessous).

*

Un bilan ambigu donc quant à ces artisans : il est d'autant plus difficile d'en estimer l'importance et la place que les textes sont fort peu diserts à leur sujet, à cause-même du peu de cas qui en est fait ; leurs conditions semblent très diverses, des artisans très aisés aux plus pauvres ; mais les sources archéologiques les valorisent sans doute dans une large mesure, surtout en Gaule (cf. MOREL 1992 ; sur cet effet de source, voir aussi : MAC MULLEN 1974 : 85sq. et 162, n.2)...

L'artisanat

Outre ce cas (domaine funéraire), c'est de l'artisanat et non de l'artisan dont nous parle très généralement l'archéologie : on met au jour des structures artisanales, des ateliers, avec leurs structures de production, leurs déchets, leurs outils, sans que l'on puisse réellement savoir combien d'individus ils concernent, combien d'artisans (cf. à ce sujet : FINLEY 1973 ; GARNSEY, SALLER 1987 : 91sq. ; MOREL 1992). Il est d'ailleurs important de noter qu'à travers l'archéologie, les différents artisanats ne sont certainement pas logés à la même enseigne : les données de ce type privilégient évidemment les matériaux les moins périssables, comme par exemple la céramique, au détriment de bien d'autres, éventuellement tout aussi importantes (bois, cuir...) ; les productions de masse - sigillée, amphores... - s'en trouvent ainsi notamment mises en exergue, sur-documentées (cf. à ce sujet JACQUES, SCHEID 1990 : 382sq.).

Et la question alors posée quant à la "distance critique" n'est évidemment plus la même : de la place de l'artisan dans la société, on est passé à celle de l'artisanat, de l'atelier dans l'espace social (celui de l'habitat, de la ville, de la campagne) ; sans d'ailleurs que les archéologues se rendent toujours compte de ce glissement.

Mais il est vrai que l'on - l'archéologue ! - se sent plus à l'aise ici, en terrain familier, avec une relative abondance documentaire, du moins pour les activités qui, on l'a dit, laissent les traces les plus visibles : céramique, métallurgie, dans une certaine mesure verrerie, textile, tabletterie...

Ubique officinae ? Où sont les artisanats, les ateliers ? Sont-ils "exclus" - et de combien ? - de l'espace habité, ou bien intégrés ? En sont-ils simplement " séparés " ? On observera au passage que la Gaule est réputée - du moins par l'historiographie -, parmi les provinces romaines d'Occident, pour le grand développement de son " industrie " (et à sa tête les sigillées) (GRENIER 1937 ; JACQUES, SCHEID 1990 : 392 ; PETIT 1967 : 166sq.).

Il faut noter que la documentation autre qu'archéologique en la matière (texte, épigraphie, iconographie) est sur la Gaule extrêmement ténue : quelques reliefs, on l'a vu, un peu d'épigraphie et de rares textes, qui parlent d'ailleurs plus souvent du commerce que de la production. Ainsi, pour la céramique, qui constitue certainement le produit par lequel la Gaule est la plus connue (sigillée...), aucun texte, aucune représentation de potier, aucun document épigraphique, si ce n'est de négociants...

On dispose aujourd'hui, pour une vision globale en Gaule, d'un certain nombre d'outils en ce qui concerne les données archéologiques :

- pour le milieu urbain, les Annuaire du Centre National d'Archéologie Urbaine permettent notamment de faire un point presque exhaustif depuis 15 ans, et par exemple un Programme Collectif de Recherches, sous la direction de J.-C. Béal, fonctionne sur la Gaule méridionale, sur ce sujet, de l'artisanat urbain gallo-romain (colloque prévu à Lyon en novembre 2000).
- pour le milieu rural, un Colloque vient de se tenir au Luxembourg (POLFER 1999) ;
- entre les deux, la place de l'artisanat est privilégiée dans l'abondante littérature récente sur les agglomérations secondaires (voir notamment, généralement, PETIT, MANGIN 1994 a et b ; et par ex. BELLET et al. 1999 pour la Région Centre).

De manière générale, il apparaît d'une part que l'artisanat ne se retrouve que très occasionnellement dans les villae et exploitations rurales ; qu'il n'est d'autre part finalement pas si développé qu'il ne semblait au premier abord en milieu urbain ou "suburbain", à quelques exceptions près (ci-dessous) ; qu'enfin la grande majorité des ateliers et officines se situe à l'intérieur de ce dense maillage d'agglomérations-relais entre villes et campagnes. Mais tel n'est pas exactement ici notre propos.

Observons toutefois déjà, au passage, que, si l'on retrouve, en proportion, relativement peu d'artisanat urbain, c'est que peut-être, justement, ces activités sont en quelque sorte exclues de la ville, cantonnées dans des agglomérations périphériques spécialisées dans le territoire de la cité. Mais, inversement, il serait simpliste d'affirmer que tout ce qui se trouve à la campagne est ce qui est exclu de la ville...On note en outre que la main-d'œuvre artisanale semble très mobile, entre la ville et la campagne (MAC MULLEN 1974 : 92sq.).

Voyons donc successivement la situation de ces activités, dans chacun de ces contextes.

La ville

La ville tout d'abord, ou du moins, essentiellement ici, les chefs-lieux de cités. Certes, il n'est pas rare de mettre au jour des traces plus ou moins importantes d'activités artisanales dans ces villes : les Annuaire du CNAU en témoignent par exemple amplement (attention : toutes les structures artisanales antiques fouillées sous des villes actuelles ne correspondent

pas forcément à un artisanat urbain antique !). Mais l'on constate que l'on a très souvent affaire à des artisanats à tout prendre relativement marginaux, secondaires : activités par exemple liées à la construction (tuiles et briques, et surtout métallurgie de transformation du fer et bronze notamment ; chantier et non atelier par conséquent), de récupération (tableterie, à partir de la boucherie...), de transformation en fin de chaîne opératoire (teinturerie pour le textile...), de produits de luxe (orfèvrerie, etc.), beaucoup plus rarement de production de masse d'objets manufacturés destinés au commerce à longue distance, tels que retrouvés en quantité sur tous les lieux de consommation.

Notons par exemple qu'aucun des dizaines d'ateliers de sigillée connus n'est situé dans une ville, si ce n'est dans deux cas très particuliers, atypiques : Lyon (au tout début de la production de sigillée gauloise) et Trèves.

Certaines villes assez exhaustivement fouillées (cas exceptionnel de Silchester : BOON 1974 : 267-268 ; cf. WHITTAKER 1990) ou en tout cas relativement bien étudiées (Amiens - BAYARD, MASSY 1983 : 152-153 -, Trèves ; cf. WHITTAKER op. cit.) montrent bien que l'"industrie", l'artisanat de masse y est en fait peu développé : la notion de "ville industrielle" est alors à banir ; c'est beaucoup plus le commerce qui s'y concentre (BRUNHS 1985 ; LE ROUX 1998 : 197 ; cf. ci-dessous au sujet de la "ville consommatrice").

Seules quelques villes semblent faire exception : citons en Gaule, par exemple pour la céramique, Chartres (SELLES à paraître), Reims (DERU, GRASSET 1997), Autun pour le bronze et aussi la poterie (CHARDRON-PICAULT, PERNOT 1999), ou encore Saintes, pour la céramique et autres (HILLAIRET 1998). Plus largement, ce n'est que dans quelques villes que l'artisanat paraît revêtir une réelle importance économique : on cite Capoue, Pouzzoles, Pompéi, Aquilée, Lyon, Cologne et bien sûr Rome (cf. BURFORD 1972 : 80, 229 ; FINLEY 1973 : 73 ; GARNSEY, SALLER 1987 : 99 ; MOREL 1992 ; ROSTOVTSEFF 1926 : 138-139). On observe aussi, par exemple, l'important développement d'une "classe" d'artisans dans les villes africaines sous les Flaviens et les Antonins (ROSTOVTSEFF 1926 : 236). A Rome, au I^{er} siècle avant J.-C., le nombre d'artisans libres a sans doute été considérablement augmenté par l'afflux d'anciens esclaves orientaux (ibid. : 29, 39). Les productions artisanales urbaines sont-elles surtout destinées à l'exportation ? En fait, cela ne semble avoir jamais fait vraiment la fortune d'une ville, mais la contribution financière de ces activités à la ville est non négligeable (FINLEY 1973 : 170sq., 184).

Peut-il y avoir un "effet de source", dans la mesure où les lieux de concentration de ces activités ne seraient pas, dans le cas général, ceux qui sont touchés par les fouilles récentes d'archéologie urbaine en contexte préventif ? En d'autres termes, si l'on admet (ci-dessous) que les artisanats se concentrent à la périphérie des villes, et que les fouilles touchent surtout ces centres urbains antiques, on ne trouverait donc pas les artisanats...

Ceci n'est sans doute recevable que dans une faible mesure, et nous ramène en tout cas plus précisément à notre quête : les artisanats sont-ils exclus de la ville-même quand ils lui sont liés ?

La tradition historiographique (cf. par exemple : GUILLAUMET 1996 : 21sq ; JACOB 1984 ; MOREL 1992 : 294sq.) nous dit en général que les artisanats urbains sont installés non au cœur des villes, mais à la périphérie, dans les suburbia, au mieux cantonnés dans des quartiers spécialisés (canabae... ; vici à Rome), en tout cas pour les activités présentant des nuisances (fumées, odeurs de la foulonnerie et du tannage, bruits...) ou des risques (arts du feu...). Cet argument classique de nuisance est par exemple bien attesté à Rome au III^e s. à propos du procès des foulons, que l'on cherche à écarter du centre ville, mais qui gagnent finalement le droit de conserver leur salle de réunion dans le centre urbain (LOROT, BADEL 1993 : doc. 10 ; cf. ; BURFORD 1972 : 78, 80 ; MOREL ibid.). Mais en fait, par exemple, les artisans potiers semblent rarement liés à la ville et au marché qu'elle assure, et l'artisanat strictement urbain répond surtout aux besoins locaux, et non à la production de masse : c'est

beaucoup plus l'accès aux matières premières d'une part, et aux voies d'exportation terrestres ou fluviales qui semble - on l'a déjà évoqué - déterminant dans ce cas (JACOB 1984).

En outre, on s'inscrit ici de plain-pied dans le débat entre la ville antique productrice, ou au contraire exclusivement consommatrice, parasite économique (cf. BRUNHS 1985 ; BUCHER 1922 ; FINLEY 1973 : 170sq. ; 1981 ; GARNSEY, SALLER 1987 : 99 ; GOUDINEAU 1980 : 365 ; LEVEAU.1983a et b ; MOREL 1981 ; PUCCI 1983 ; SOMBART 1916 ; WACHER 1974 ; WEBER 1909 et 1921 ; WHITTAKER 1990). Mais la question du développement de l'artisanat urbain est en fait différente de celle de sa place dans (ou hors) la ville. En tous les cas - cf. ci-dessous au sujet des " concentrations " rurales - les entreprises artisanales urbaines semblent employer en général une main-d'œuvre en moyenne peu nombreuse, de quelques dizaines d'ouvriers au grand maximum (CHRISTOL, NONY 1990 : 180-181), comme par exemple dans les ateliers de sigillée d'Arezzo (JACQUES, SCHEID 1990 : 382sq. : PUCCI 1981).

Quelle est la "réalité" archéologique ?

En fait, fort peu de villes romaines ont fourni des traces d'artisanats en quantité suffisante pour permettre de raisonner sur la situation topographique des ateliers par rapport à celles-ci, leur centre urbain ou monumental, leurs "quartiers" quand ils sont identifiés, leurs limites quand elles sont connues, leurs enceintes quand elles sont présentes...

Mais, dans les limites de cette documentation disparate et lacunaire, il apparaît en fait, de manière patente, des situations très diverses.

Dans certains cas, les ateliers sont étroitement associés aux boutiques sur rue, et occupent une place souvent assez centrale dans la ville, dans des îlots ou quartiers d'habitation non marginaux, voire relativement aisés, autant qu'on puisse en juger : il est paradoxal de voir que l'historiographie ancienne, des trois premiers quarts du XXe siècle, antérieure en tout cas au grand développement de l'archéologie, tout en affirmant la relégation des artisanats dans les faubourgs, constate qu'à Pompéi les artisans travaillent en pleine ville (ROSTOVTSSEFF 1926 : 67-68, 445, n. 20, par ex. ; cf. encore Timgad : 138-139). C'est bien sûr le cas notamment pour les artisanats de luxe (orfèvres, etc.), mais aussi par exemple pour la tabletterie, associée le plus souvent à la boucherie. Mais ceci est loin d'être exclusif (voir par ex. cas récent de Poitiers, sans doute tout proche du forum : JOUQUAND et al. 2000). Mais, dans d'autres cas, y compris des activités présentant des nuisances se retrouvent en pleine ville : c'est par exemple ce que l'on observe pour les foulons-teinturiers (nuisances olfactives ici) de Saint-Romain-en-Gal (ROCHE-BERNARD, FERDIERE 1993 : 114-115 ; cf. LEBLANC 1996). Et l'on pourrait aussi citer le cas d'Alesia (métallurgie), car, même s'il ne s'agit pas d'un chef-lieu de cité, on est bien ici en présence d'une ville : les artisans métallurgistes en occupent le coeur-même (MANGIN 1981).

Dans d'autres cas, on constate de manière manifeste que les artisanats sont réellement cantonnés à l'extérieur du périmètre urbain. Il s'agit en général alors des artisanats du feu (céramique, verrerie, métallurgie), sans doute à cause des risques d'incendie et des fumées. Mais constatons que cette situation, souvent présentée comme courante, voire générale, n'a pas été reconnue dans de très nombreux cas. Certes, on pourrait prendre l'exemple de certaines villes de Bretagne romaine (Grande-Bretagne) (CLEARY 1987 : surtout atelier de potiers), mais ne s'agit-il pas de cas particuliers, dans la mesure où ces villes sont à l'origine des camps militaires ? Certes, par exemple à Chartres, les ateliers de potiers (SELLES à paraître) sont relativement périphériques ; mais les limites exactes de la ville sont assez mal connues ; autre exemple, les ateliers de Reims paraissent bien quant à eux en limite de la ville antique (DERU, GRASSET 1997).

Enfin, une autre situation paraît se dessiner dans des cas relativement nombreux, qui commencent à être assez bien documentés, notamment par exemple avec les travaux sur

Saintes (HILLAIRET 1998) ou fouilles récentes d'Autun (CHARDRON-PICAULT, PERNOT 1999) : l'installation des artisanats - y compris "à nuisances" - dans des quartiers spécialisés, mais toutefois inclus dans la ville-même et son périmètre urbanisé (dans la mesure où il peut être défini avec quelques précisions). A Autun, on est bien à l'intérieur de l'enceinte, ici établie dès le début du Haut-Empire. On est apparemment à l'intérieur-même de quartiers d'habitation contemporains (ceux des artisans ?). Il s'agit ici essentiellement de métallurgistes et potiers, dans une moindre mesure de tabletiers et tisserands. Mais on peut en fait ici s'interroger sur la notion même de limite urbaine ; qu'est-ce qui est dedans, qu'est-ce qui est dehors ? Les plans urbanistiques primitifs des villes romaines sont souvent surdimensionnés, et des îlots dont la voirie a été constituée ne sont parfois jamais réellement construits (Amiens, etc.) ; ici, à Autun, l'enceinte est en outre une construction de prestige autorisée par Auguste (GOUDINEAU, REBOURG 1991) et l'on est en droit de penser qu'on a vu, à la fondation, plus grand que nécessaire : ces quartiers d'artisans, même s'ils sont intra muros, ne sont-ils pas en fait à la périphérie de la vraie ville, de son centre habité ? Le cas de l'atelier de potier de Nîmes (MONTEIL 1993) semble comparable. De même, on connaît à Rome et dans d'autres grandes villes antiques des quartiers spécialisés d'artisans, tel le Céramique d'Athènes : vici des métallurgistes, des verriers, des cordonniers... (MAC MULLEN 1974 : append. A).

Dans certains cas, les secteurs artisanaux peuvent être d'ailleurs largement entremêlés à des zones funéraires contemporaines, comme à Vaise (Lyon, quai Arloing : TRANOY 1987 ; 1995) : ici, en fait, habitat, sépulture et artisanat paraissent cohabiter sur un espace restreint.

Un bilan mitigé donc en ce qui concerne la ville : même si la balance paraît pencher plutôt du côté du rejet ou de la séparation, les éléments contradictoires ne sont pas rares...

Les campagnes

Qu'en est-il dans les campagnes ? Il est évidemment d'autant plus difficile ici de délimiter ce qui est "dehors" de ce qui est "dedans" ! Tout au plus pourra-t-on constater le rejet, la séparation ou non par rapport à l'habitat lui-même, par rapport à l'inclusion dans la ferme, l'exploitation agricole, la villa. Mais, tout en étant exclue de celle-ci, l'activité artisanale pourra se retrouver intégrée dans le domaine, sans qu'il soit la plupart du temps possible d'être catégorique à ce sujet (FERDIERE 1999a).

Il est certain que les activités artisanales au sens strict (production pour la diffusion à l'extérieur) sont apparemment fort rares dans les installations rurales elles-mêmes, villae ou fermes : le plus couramment, quelques éléments concernant la production par exemple de terres cuites architecturales, ou d'entretien du matériel (forge), et donc en fait exclus du cadre artisanal stricto sensu (cf. par ex., pour le Berry et la Touraine, l'enquête de CHIMIER 1999 : tableaux p. 247-248). Et la situation ne change pas vraiment de manière nette, dans l'Antiquité Tardive, vers une plus grande "autarcie" de la villa, une économie plus refermée sur elle-même, quoi qu'on dise...

Un cas particulier doit aussi être fait pour les ateliers d'amphores destinées à recevoir les productions agricoles des villae, des domaines, surtout pour l'huile (Bétique), et plus encore pour le vin en Gaule : les ateliers-mêmes sont très généralement à l'écart de la ferme ou de la résidence ; des exemples comme Sallèles-d'Aude (LAUBENHEIMER 1990) ou Loupian (PELLECUER 2000) sont caractéristiques, et il y a en outre ici d'étroits liens entre les producteurs du contenant comme du contenu, ou ceux qui les contrôlent, et ceux qui en assurent la diffusion (LE ROUX 1998 : 209). On pourrait aussi évoquer la production de tuiles et briques qui, dans les campagnes entourant Rome, semble en grande partie concentrée entre les mains de quelques grands propriétaires fonciers, et destinée pour l'essentiel à la ville (JACQUES, SCHEID 1990 : 385 ; HELEN 1975 ; SETALA 1977 ; STEINBY 1978). Ces grandes entreprises (pour la sigillée, les amphores ou les briques), fondées sur

l'économie domaniale (cf. ci-dessus), - ces " fabriques " selon le terme de Rostovtseff - concurrencent largement les petits ateliers urbains tenus plus couramment par de modestes artisans libres : une part importante de la production artisanale va ainsi progressivement glisser de la ville vers la campagne, entre lesquelles s'instaure une concurrence certaine (PETIT 1967 : 301sq. ; ROSTOVTSSEFF 1926 : 138-139 ; voir à ce sujet : CARANDINI 1981).

Seuls quelques exemples originaux se distinguent, comme la production verrière des fermes de la région de Hambach (All.) (GAITZSCH 1999), ou des sites comme la villa de Touffréville (Calvados) (COULTHARD 1999), avec son importante production de chaux et de terres cuites architecturales, tout à fait disproportionnée à ses propres besoins : ils, constituent apparemment plus l'exception que la règle.

On connaît en revanche des ateliers, notamment de céramique, isolés en pleine campagne, tels que par exemple Beuvraignes (Somme) (BEN REDJEB 1989), Vrigny (Loiret) (FERDIÈRE 1975), ou, pour le mieux et le plus récemment étudié, La Boissière-Ecole (Yvelines) (DUFAY, BARAT, RAUX 1997). Peut-on supposer qu'ils s'insèrent à l'intérieur de fundi dont la villa est proche ? On peut sans doute le penser, mais le statut foncier ne peut être archéologiquement démontré (FAVORY 1974).

Bien entendu, pour la métallurgie "lourde", notamment la réduction du minerai de fer, les installations sont en général en pleine campagne, à proximité des mines (par ex. : DIEUDONNE-GLAD 1999 sur le Berry, ou CLEERE 1982 sur le Weald — G.B.). D'une manière générale, il est clair que l'éloignement de tout habitat peut être dû, pour certaines activités artisanales, à une simple question d'accès aux matières premières, surtout pour les plus pondéreuses (terre, pierre, minerai...)(cf. BURFORD 1972 : 80).

Et il existe aussi des cas troublants (FERDIÈRE 1999a : 19-21), avec par exemple la villa associée à l'agglomération secondaire de Bliesbruck-Reinheim, ou à Lezoux, et d'autres très grandes villae connues çà et là en Gaule, où l'on peut émettre l'hypothèse que certains domaines, certaines villae ont orienté une part importante de leur production vers celles d'objets manufacturés, fabriqués par des artisans spécialisés attachés à ces propriétés et destinés au commerce extérieur (sur cette " diversification " dans la production des domaines, voir par exemple RAEPSAET-CHARLIER 1998 : 185).

Dans ce cas, la villa, l'habitat rural serait la structure de production artisanale, de même que certains fundi, et la question de l'exclusion ou de l'intégration de cette activité n'a plus alors réellement de sens. D'ailleurs, pour les auteurs antiques, la manufacture est de fait considérée comme une branche de l'agriculture, bien que des exemples montrent que les producteurs ne sont pas forcément des propriétaires fonciers (MOREL 1985).

Les agglomérations

Restent les "agglomérations secondaires" : on sait que l'on classe dans cette catégorie des habitats groupés de dimensions extrêmement variées, allant de véritables villes, capables de rivaliser avec les chefs-lieux de cités, à de très modestes hameaux ou stations routières. Mais l'essentiel est quand même constitué - au moins dans toute la Gaule "chevelue" - d'un maillage extrêmement dense d'agglomérations moyennes qui joue apparemment un rôle majeur d'interface entre les capitales de civitates et leurs campagnes, leur territoire.

Depuis que des recherches systématiques ont été entreprises sur ce type de sites, on s'est aperçu qu'ils jouent un rôle déterminant dans la production artisanale, susceptible de dépasser souvent même celle des chefs-lieux (pour les recueils, entre autres, cf. BELLET et al. 1999 ; MANGIN, JACQUET, JACOB 1986 ; BENARD 1994 ; MASSY 1997 ; PETIT et MANGIN 1994 a et b ; plus généralement, voir par ex. : MANGIN 1985 ; 1996) : il suffit pour s'en convaincre de consulter les tableaux synthétiques concernant les fonctions de ces

agglomérations, présentés dans ces ouvrages : métallurgie du fer, du bronze, céramique, textile, tabletterie, sans compter des activités archéologiquement moins perceptibles, mais que des inscriptions ou des stèles funéraires nous permettent d'identifier là (vêtement, cuir, bois...). Il en est de même en Grande-Bretagne romaine (RODWELL, ROWLEY 1975 ; BURNHAM, WACHER 1990 ; BROWN 1995). Cette concentration des activités artisanales dans ces sites "intermédiaires" est par exemple flagrante, pour le centre de la Gaule sinon partout dans ces provinces, pour le tissage (FERDIERE 1984 ; cf. toutefois BEAL 1996).

Il semble même souvent s'agir d'agglomérations relativement spécialisées dans un type de production : c'est notamment le cas pour la poterie, où l'on pourrait citer, pour ne garder l'exemple que de la Touraine, les sites de Crouzilles "Mougon" (Indre-et-Loire) (FERDIERE 1999b) ou de Pouillé-Thésée (Loir-et-Cher) (LATREMOLIERE 1999) ; sans parler bien entendu des principaux ateliers de sigillée (La Graufesenque, Lezoux...).

Où sont alors, dans ces bourgades, les installations artisanales par rapport aux habitats ? Sans parler de ces agglomérations spécialisées, où les structures de ce type occupent l'essentiel de l'espace central, les vestiges mis au jour liés à ces productions ne sont pas en général cantonnés dans des secteurs spécifiques, mais apparemment étroitement mêlés aux habitations, jusqu'au cœur des agglomérations, comme on peut le voir par exemple à Mathay-Mandeure (Doubs) (MOUGIN 1996) ou à Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise) (VERMEERSCH, JOBIC 1993).

Où est alors l'inclusion ou l'insertion, si les individus et les activités voués à l'artisanat sont rassemblés dans ces espaces spécifiques que sont ces agglomérations ? Mais on pourra bien sûr considérer que ces activités sont ainsi bien, de fait, mises à l'écart de la ville-même, séparées de celle-ci.

*

Entre villes, campagnes et agglomérations secondaires, il apparaît donc qu'il faille opérer plusieurs distinctions si l'on veut comprendre la place de l'artisanat : de toute évidence, celle-ci n'est pas la même selon les types d'activités de production.

• Une distinction doit d'abord être faite selon la place dans la chaîne opératoire technique, notamment bien sûr quand celle-ci est longue et complexe — ainsi que selon la nature des matières premières -. Le cas est sans doute particulièrement flagrant pour le fer : la sidérurgie "lourde", la réduction du minerai, se fait très généralement sur place, à proximité immédiate des lieux d'extraction du minerai ; la raison en est évidemment surtout d'éviter le transport de lourds charrois de minerai ; les ateliers de grillage et réduction sont donc couramment en situation isolée, en rase campagne. Il n'en est plus de même de la forge : épuration d'abord (de la loupe au lingot), puis fabrication d'objets manufacturés eux-mêmes ; ces ateliers sont en situations diverses, ruraux (villae) quelquefois, urbains, ou "semi-urbains" (agglomérations secondaires) sans doute surtout ; mais on ne trouvera en général pas ces ateliers en pleine ville. Enfin, de petits ateliers de transformation se situent à proximité immédiate des habitats, et même parfois étroitement imbriqués à ceux-ci : fabrication de petits objets dans les cœurs urbains (boutiques de "fora", exemples de Poitiers ou d'Autun, ci-dessus), forges d'entretien (et de récupération) de très nombreuses exploitations agricoles...

L'exemple du textile peut aussi être pris : au moins dans certaines régions, la chaîne se subdivise entre le filage sur les lieux de production des matières premières (laine et lin) - évidemment ruraux -, le tissage (non polluant), en ville et dans les agglomérations secondaires, parfois le foulage et la teinturerie (polluants) ailleurs, plus à l'écart mais pas toujours ; enfin, les tailleurs de vêtements, surtout en ville sans doute.

Quant à la céramique, la chaîne opératoire est plus simple et permet en général de regrouper toute l'activité en un seul point.

- En second lieu, la question se pose en fait en terme de distribution, de marchés, critère qui semble jouer en fait un rôle déterminant dans les choix d'implantation des ateliers — du moins quand la question de l'accès aux matières premières ne pèse pas trop lourdement (minerais, argiles spécifiques pour les céramiques fines, etc.) - ; il n'est que d'observer la localisation des ateliers de sigillée — les plus importants du moins — pour s'apercevoir que leur localisation est déterminée le plus souvent par l'accès aisé à une voie d'exportation importante, terrestre et souvent fluviale, même si cette céramique particulière nécessite pourtant des argiles spécifiques. Il en est de même des ateliers de céramique commune, installés dans une très large majorité sur le lieu des marchés (villes) ou — surtout — sur des axes commerciaux (cf. par ex. DUFAY 1999).

En fait, il apparaît bien qu'il faille ici distinguer artisanats "de masse" d'une part, "de proximité" de l'autre. Ces derniers seront installés au plus près de la clientèle, et l'on tiendra boutique (l'atelier lui-même en général) dans le cœur même des villes, autour du forum (ex. de Poitiers) ou à proximité : orfèvres, couteliers, tabletiers, travaillant même parfois simultanément plusieurs matériaux (métal et os par ex.)... Les artisanats "urbains", qu'ils soient au cœur-même des villes ou à leur périphérie, s'adressent à cette clientèle nombreuse pour des produits très diversifiés mais fabriqués en général en petites quantités par une foule de modestes artisans.

A l'inverse, la production de masse se situe ailleurs. C'est celle qui concerne des produits fabriqués en série, en très grande quantité, et destinés à une exportation massive et souvent lointaine, dans le cadre de cette économie de marché : le cas le plus notoire est certainement celui de la sigillée, dont les principaux ateliers sont — on l'a vu — presque en pleine campagne, au mieux dans des agglomérations très secondaires, très exceptionnellement en ville.

La question est évidemment au centre de celle, rebattue, de ville "consommatrice", que l'on a évoqué ci-dessus à propos de la ville, en en donnant les principales références.

Globalement donc, la localisation des ateliers est très asservie à la préoccupation des débouchés commerciaux, du marché (GARNSEY, SALLER 1987 : 91sq. ; cf. par ex. DUFAY et al. 1997 : 157sq.) : soit directement (villes), soit par l'accès à une voie de commerce : comment alors pondérer la part de ce facteur par rapport à celui du rejet ou non de l'artisanat ou de l'artisan, de sa mise à l'écart, hors des villes, des habitats, de la société ? La situation paraît toutefois différente entre la Gaule, avec notamment l'importance des agglomérations secondaires, et l'Italie (MOREL 1992 : 284), où la ville-même semble jouer un rôle plus important.

Se pose en outre une question d'ordre foncier en fait, qui peut aussi avoir une influence déterminante sur la localisation des ateliers. Ceci a été notamment examiné pour les potiers (VERTET 1991 ; JACOB 1984 ; JACOB, LEREDDE 1986 : 22sq.) : la maîtrise du sol sur lequel est installée l'officine, et son coût. Les ateliers sont-ils alors à la marge parce que rejetés, mis à l'écart, ou plus simplement parce que le terrain y est moins coûteux ? C'est en effet le seul investissement important d'un atelier de potier, par rapport à l'équipement et à l'acquisition des matières premières ; la permanence des installations, à Lezoux, où les fours et installations annexes se superposent sur un même espace restreint, à côté de terrains vides, irait dans ce sens. La localisation marginale de beaucoup d'ateliers y compris de céramique fine serait alors également la trace de la volonté d'utiliser des terrains sans propriétaire bien défini (ou plutôt sans fiscalité ?). Mais cette notion de "res nullius" me paraît bien étrangère au droit romain.

• Enfin, une distinction quant à la nature des produits, que nous avons déjà faite par exemple en évoquant le caractère surtout urbain d'artisanats tels que la tabletterie ou l'orfèvrerie. Il faut aussi évoquer, par exemple pour la poterie, celle du contenu : il est patent que les ateliers qui produisent les amphores sont étroitement associés, la plupart du temps, aux lieux de production des denrées qu'elles sont destinées à contenir, et qu'ils sont même souvent sous le contrôle des mêmes propriétaires : les cas sont nombreux et bien connus pour le vin, notamment en Italie, pour l'huile, en Espagne méridionale (cf. ci-dessus), mais aussi par exemple pour le garum ou les salaisons (Sado au Portugal : LE ROUX 1998 : 213).

• Et le Bas-Empire ?

Reste à voir si la situation de l'artisan d'une part, celle de l'artisanat de l'autre, est sensiblement différente dans l'Antiquité Tardive, à partir du III^e s. Cette période est réputée comme de récession économique - susceptible donc de toucher à la prospérité de la production - et aussi de refermement de cette économie vers une plus grande "autarcie" ; mais ces poncifs sont aujourd'hui largement remis en question (cf. par ex. récemment CARRIE, ROUSSELLE 1999 : 12). Qu'en est-il de notre propos ?

Quant aux hommes, il apparaît que, si depuis Caracalla tout le monde est censé être citoyen - hormis les esclaves -, ceci est en fait assez fictif : au contraire, l'Etat, devant la carence en artisans, s'ingénie depuis les Sévères, par ses lois, à les attacher, comme les autres travailleurs, à leur condition (lois sur les mariages, sur la condition héréditaire...), en encadrant étroitement les collèges et corporations (leurs membres : *collegiati* ou *corporati*) : si le rôle de ces derniers en paraît renforcé, ce n'est donc certainement pas en faveur d'une plus grande considération de l'artisan (CHARBONNEL 1964 ; CHASTAGNOL 1982 : 339 ; CHRISTOL, NONY 1990 : 241-242 ; GAGE 1964 : 307sq. ; GRENIER 1937 : 632 ; PETIT 1974 : 171sq. ; ROSTOVTSEFF 1926 : 389-390 ; SIRKS 1993 ; voir CARRIE, ROUSSELLE 1999 : 687sq.).

Le mépris du travail manuel par les citoyens, aggravé par la crise démographique, aboutit alors à un manque de main d'œuvre justifiant ces mesures. Le rôle politique de cette plèbe urbaine est donc plus que limité. L'Etat organise même, pour les besoins de Rome et surtout de l'armée, des manufactures impériales qui produisent textiles, vêtements, armes..., et sur lesquelles nous informons le Code Théodosien et la *Noticia Dignitatum*. Les ouvriers, en principe de statut libre, y sont en fait très encadrés ; leur seul avantage est de toucher un salaire fixe, même si fort bas, ainsi que l'annone. Mais leur condition est héréditaire, et de fait fort proche de l'esclavage ; ils constituent une plèbe urbaine de professions "utiles". Notons que les femmes sont en particulier concernées par ces ateliers d'Etat ("gynécées" de production textile). Dans ces ateliers, et en tout cas dans ceux de teinturerie, les ouvriers peuvent être de condition servile ; et les femmes, même de naissance libre, devront suivre la condition de leurs époux ouvriers de ces ateliers impériaux ((CHARBONNEL 1964 : 67sq. ; CHRISTOL, NONY 1990 : 241-242 ; GAGE 1964 : 383 ; LERAT 1977 ; LORIOT, BADEL 1993 : 359, doc.11). En outre, au Bas-Empire, les artisans comme les commerçants paient un impôt sur leurs bénéfices, le *crysargyre*.

Cependant, cet embrigadement de l'artisan par l'Etat semble surtout le fait des grandes villes (Rome en particulier) : ce n'est apparemment pas la situation dans toutes les cités (CARRIE, ROUSSELLE 1999 : 691, contre WALTZING 1895/1900 et DE ROBERTIS 1945).

Mais, outre ces textes de caractère juridique, nous sommes en fait peu informés pour cette période sur le statut et les conditions de vie des artisans, qui n'intéressent pas en général les auteurs antiques, pas plus alors qu'auparavant (CHARBONNEL 1964 : 63sq.). Toutefois, l'estime que porte au III^e siècle Dion de Pruse (Euboïque) aux artisans et ouvriers tranche nettement des opinions très négatives issues des élites des premiers siècles avant et après J.-C. (cf. ci-dessus ; NICOLET 1988 : 177sq.).

Quant à l'activité artisanale, est-elle alors plus exclue de la cité ou au contraire plus intégrée qu'auparavant ? On croit percevoir alors une certaine "ruralisation" de l'économie (à ce sujet, voir ci-dessus) ; mais celle-ci est-elle bien réelle quant aux données archéologiques ? De fait, on ne constate pas alors beaucoup plus d'activités artisanales à l'intérieur même des villae, même si des cas comme la production verrière des sites de la région de Hambach (VAN OSSEL 1992 ; 153-154) sont intéressants à noter. Mais, de fait, la nature de cette intégration aux exploitations rurales est difficile à définir précisément : ne s'agit-il pas souvent, comme il semble, de "squatt" à l'intérieur de demeures plus ou moins en ruines (VAN OSSEL 1992 : 151), ou l'installation d'artisanats peut d'ailleurs correspondre à de la simple récupération (métaux, etc.) ? Ce sont en fait les textes juridiques comme le Code Théodosien qui focalise notre attention sur cet artisanat à l'intérieur du domaine, phénomène sans doute déjà pré-existant même si auparavant moins réglementé : effet de source encore...(sur cet artisanat soi-disant plus rural au Bas-Empire, voir par exemple : GRENIER 1937 : 640).

Dans les villes et agglomérations secondaires quant à elles, l'archéologie ne semble pas, en l'état, présenter un tableau foncièrement différent de celui du Haut-Empire (ci-dessus) quant à la place des artisanats.

En revanche, les textes juridiques (Noticia Dignitatum notamment) localisent dans un certain nombre de villes, y compris en Gaule, des ateliers impériaux de textile (Tournai, Reims, Trèves, Metz, Lyon, Vienne...), ou d'armes (par ex. Argentomagus, Autun), etc. Mais, à bien y réfléchir, ce sont les procuratores, les administrateurs de ces "manufactures" qui sont indiqués dans la Noticia comme ayant leur siège dans ces grandes villes : rien ne permet d'exclure que les ouvriers concernés par ces productions ne soient pas éparpillés dans une multitude d'ateliers éventuellement ruraux. La dispersion des artisanats métallurgiques autour d'Argentomagus par exemple (Agriculteurs... 1993) le laisserait penser, comme la nature aussi de la production textile (FERDIERE 1984).

Certains produits, comme le textile et les métaux, sont en tout cas apparemment beaucoup plus encadrés, dans une production étatisée, l'Empire romain intervenant aussi auprès des artisans par des réquisitions ou des achats à prix imposés (PETIT 1974 : 171sq.).

Une situation donc au Bas-Empire, quant à l'artisan ou l'artisanat, qui présente apparemment quelques différences notables avec celle antérieure. Mais, on l'a vu, ces différences sont en grande partie l'effet des sources textuelles dont on dispose pour cette période, assez radicalement différentes de celles mises en œuvre pour le Haut-Empire, car maintenant de nature essentiellement juridique, et non plus littéraire ou historique.

Conclusion

Au terme de ce travail, que l'on a voulu à la fois historiographique, " érudit " (!) et méthodologique, quelles conclusions peut-on réellement tirer de cette tentative d'application du concept sociologique de " distance critique " d'Edward Hall à la question de la place de l'artisan et de l'artisanat dans l'Antiquité et notamment en Gaule romaine ? Peut-on vraiment observer une " distance ", une séparation que les sociétés établiraient alors entre elles et ces artisans ou leurs activités ? Les " effets de sources ", la nature-même de ces dernières, dans leurs différences, voire leurs antagonismes, permettent-ils réellement d'aborder ce problème et d'y apporter quelques éléments de réponse ? On est en droit de se poser réellement la question à propos des sources archéologiques, qui naturellement nous occupent tout particulièrement ici, et qui constituent en tout cas pour la Gaule romaine la documentation privilégiée, voire parfois unique, sur ces questions.

Si l'on aborde notre bilan de manière globale, force est de constater que celui-ci reste plutôt négatif en ce qui concerne la place des hommes, des artisans eux-mêmes dans la société antique, et plus spécifiquement gallo-romaine ; qu'il est en revanche relativement positif s'il s'agit de l'artisanat et de ses installations : dans la mesure où, en Gaule, l'essentiel des données sont - on l'a dit - de caractère archéologique, on ne peut que constater, ou plutôt répéter, que ce type de document n'est globalement pas - ou si rarement (sépultures...) - apte à répondre à des interrogations de ce genre en matière d'histoire sociale, en tout cas sur le statut des individus ; globalement, on pourrait dire sans doute que la " distance critique " entre la société gallo-romaine et ses artisans et hors sujet ou quasi, car de fait impossible à évaluer. On est même en droit de se demander si les différences que l'on croit observer entre la Gaule et par exemple l'Italie ne sont pas tout simplement l'effet des différences de sources mises en œuvre dans l'un et l'autre cas : données essentiellement archéologiques - quelquefois iconographiques - donc pour la Gaule, plutôt textuelles et épigraphiques pour l'Italie... Sans avoir examiné en détail d'autres régions, d'autres provinces de l'Empire romain, les différences que l'on a cru constater sont en effet souvent importantes d'un point à l'autre, par exemple par rapport à l'Orient : mais ces divergences que l'on se plairait à voir sont-elles toujours bien réelles, ou dues à notre vision faussée par les effets de sources ?

L'historiographie ne montre que trop - nous en avons au passage évoqué maints exemples - le poids souvent pesant des a priori idéologiques : c'est apparemment dans une large mesure le cas pour la rengaine de l'artisan méprisé par la société antique ; c'est aussi certainement le cas pour la vision d'une Gaule où s'épanouirait le petit artisan libre, face à l'obscurantisme esclavagiste ou au capitalisme sauvage de l'Italie classique : préjugés nationalistes d'un côté, marxisants de l'autre, s'affrontent - entre autres - assez stérilement dans ce débat...

Car s'il est bien un constat que l'on peut tirer in fine de cet essai, c'est qu'encore une fois les effets de sources s'avèrent déterminants dans la recherche historique : la démonstration en est ici faite pour une question spécifique d'histoire sociale : encore fallait-il dépasser la traditionnelle documentation textuelle, voire épigraphique, pour démontrer sur un cas concret que ceci concerne toutes les catégories de sources, et sans doute plus encore leur mise en œuvre commune. La question est en effet de savoir comment gérer les contradictions patentées que l'on constate entre les informations que semblent nous fournir ces différents types de sources, et même peut-être de savoir si l'on peut réellement le faire...

Les conclusions que l'on a tirées au fil de cette étude sont en effet mitigées, contradictoires, jamais vraiment claires et tranchées : l'artisan comme l'artisanat naviguent entre intégration et exclusion, séparation ou non, à travers toutes les nuances possibles. Au fil de nos observations, il semblerait parfois que l'on en soit à prouver tout et son contraire. Mais il est vrai que ces contradictions peuvent n'être qu'apparentes, et ces éléments constituer un puzzle que l'on n'a pas encore su assembler, ou même dont on n'imagine pas encore l'image qu'il évoque.

Quant à la place de l'artisan et de ses activités par rapport à la ville notamment, établissons en effet une comparaison qui nous paraît suggestive : les habitants de favelas qui enserrent les grandes villes de l'Amérique latine d'aujourd'hui, et pour beaucoup issus des campagnes, sont-ils exclus de celles-ci, à l'intérieur ou à l'extérieur, ou simplement " séparés " dans un espace réservé (ghetto) de la ville des gens respectables ? Il s'agit plus d'une question de cercles concentriques que de " dedans/dehors ".

La question initiale doit alors certainement être transposée : il ne s'agit pas de savoir si le concept (la distance critique) est opérant en la matière, de manière globale, mais de savoir dans quels cas il l'est, et peut-être surtout pourquoi il l'est alors, sans doute quant à la nature des sources mises en œuvre.

Bibliographie

Agriculteurs... 1993

Agriculteurs et métallurgistes - L'espace rural antique autour d'Argentomagus, Catal. Expo. (Musée d'Argentomagus), Saint-Marcel, 111 p.

ANDREAU 1987/89

Andreau J. - La cité antique et la vie économique, in : La cité antique ? A partir de l'œuvre de M.I. Finley, Opus, VI-VIII : 175-185.

Annuaire...

Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain, CNAU, Tours, 1985 (1986) à 1998 (1999).

AUSTIN, VIDAL-NAQUET 1972

Austin M., Vidal-Naquet P. - Economies et Sociétés en Grèce ancienne, Coll. U2, A. Colin, Paris, 416 p.

AYMARD, AUBOYER 1954

Aymard A., Auboyer J. - Rome et son empire (Histoire Générale des Civ., t. II), PUF, Paris, 783 p.

BADEL, LORIOT 1993

Badel Ch., Lorient X. - Sources d'histoire romaine - Ier siècle av. J.-C. - début du Ve siècle ap. J.-C., Coll. "Textes essentiels", Larousse, Paris, 856 p.

BAYARD, MASSY 1983

Bayard D., Massy J.-L. - Amiens romain, n° spécial Rev. Arch. Picardie, Amiens.

BEAL 1996

Béal J.-C. - Instrumentum et production textile en Gaule romaine : l'exemple des pesons de terre cuite, in : Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Egypte, Grèce, Monde romain), Coll. Inst. d'Arch. et Hist. Ant., Univ. Lumière-Lyon 2 (vol. 2), diff. de Bocard, Paris : 121-132, 3 Fig.

BELLETT et al. 1999

Bellet H.-E., Cribellier Ch., Ferdière A., Krausz S. - Agglomérations secondaires en Région Centre (vol. 1), 17e Suppl. à la R.A.C.F., Tours, 224 p.

BELOVA 1966

Belova N.N. - [Contribution à l'histoire de l'artisanat de la céramique en Gaule romaine entre le Ier et le IIIe siècle] (en russe), Anticnaja Drevnost'i Srednie Veka (Sverdlovsk), 5 : 3-21.

BELOVA 1967

Belova N.N. — [Données épigraphiques sur le caractère du travail dans l'industrie de la céramique en Gaule romaine aux Ier et IIe siècles de notre ère] (en russe), Vestnik Drejnej Istorii, 99, 1 : 79-95 (C.R. en fr. in : Bull. Anal. Hist. Rom., VI, n° 1094).

BELOVA 1972

Belova N.N. - [Les esclaves des professions artisanales et libérales en Gaule romaine aux Ier-IIIe siècle de notre ère (à partir des données essentiellement épigraphiques)] (en russe), Anticnaja Drevnost'i Srednie Veka (Sverdlovsk), VIII, 8 : 56-72 (C.R. en fr. in : Bull. Anal. Hist. Rom., XI, n° 1978).

BENARD et al. 1994

Bénard J. - Les agglomérations antiques de Côte-d'Or, Ann. Litt. Univ. Besançon, n° 522 (Sér. Arch., n° 39), Les Belles Lettres, Paris, 309 p.

BEN REDJEB 1989

Ben Redjeb T. - Fouilles de l'officine de Beuvraignes (Somme) - Premier bilan, Rev. Arch. Picardie, 3/4 : 79-85, 8 Fig.

BLONDE, MULLER 2000

Blondé F., Muller A. (dir.) - L'artisanat en Grèce ancienne - Les productions, les diffusions, coll. UL3 Trav. et Rech., Univ. de Lille 3, Lille.

BOON 1974

Boon G.C. - Silchester : the Roman town of Calleva, éd. mise à jour, Newton Abbott.

BORDET 1971

Bordet M. - La Gaule romaine, Coll. Bordas-Connnaissance, sér. Univ., Bordas, Paris.

BROWN 1995

Brown A.C. (dir.) - Roman small towns in eastern England and beyond, Oxbow Books, Oxbow Monogr. 52, Oxford, 208 p.

BRUHNS 1985

Bruhns H. - De Werner Sombart à Max Weber et Moses I. Finley : la typologie de la ville antique et la question de la ville de consommation, in : Ph. Leveau (dir.) — L'origine des richesses dépensées dans la ville antique, Actes Coll. (Aix-en-Pr., 11-12 mai 1984), Publ. Univ. Prov., Aix-en-Prov. : 255-273.

BUCHER 1922

Bücher K. - Die Entstehung des Volkswirtschaft, (16e éd).

BURFORD 1972

Burford A. — Craftsmen in Greek and Roman Society, Thames and Hudson, Londres, 256 p.

BURNHAM, WACHER 1990

Burnham B., Wacher J. - The "small towns" in Roman Britain, 1990, 384 p.

CARANDINI 1981

Carandini A. - Sviluppo e crisi delle manifatture rurali e urbane, in : A.Giardina et A.Schiavone (dir.) - Società romana e produzione schiavistica, vol.II - Merci, mercati e scambi nel Mediterraneo, Laterza, Bari : 259sq.

CARRIE, ROUSSELLE 1999

Carrié J.-M., Rousselle A. - L'Empire romain en mutation - Des Sévères à Constantin (192-337), Coll. Points-Hist. (Nouv. Hist. de l'Antiq., 10), Seuil, Paris, 839 p.

CHARBONNEL 1964

Charbonnel N. - La condition des ouvriers dans les ateliers impériaux aux IVe et Ve siècles, in: F. Burdeau, N. Charbonnel et M. Humbert (dir.), Aspects de l'Empire romain, Trav. et Rech. Fac. Droit Paris, sér. Sc. Hist., 1, PUF, Paris : 61-93.

CHARDRON-PICAULT, PERNOT 1999

Chardron-Picault P., Pernot M. - Un quartier antique d'artisanat métallurgique à Autun - Le site du Lycée militaire, DAF n° 76, M.S.H., Paris, 318 p.

CHASTAGNOL 1982

Chastagnol A. - L'évolution politique, sociale et économique du monde romain de Dioclétien à Julien - La mise en place du régime du Bas-Empire (284-363), Regards sur l'Hist., SEDES, Paris, 394 p.

CHEVALLIER 1995

Chevallier R. - La représentation des métiers en Gaule et en Italie du Nord, Bull. Soc. Nat. des Antiq. de Fr. (1997) : 306-307.

CHEVALLIER 1997

Chevallier R. - Perspectives de recherches sur les scènes de métiers (Gaule Cisalpine et Transalpine), in : G. Colonna (dir.) — Le Provinze dell'Impero, Misc. in onore di M.F. Squarciapino (Ant. Class., XLIX), Rome : 47-63.

CHIMIER 1999

Chimier J.-Ph. - La place du monde rural dans la répartition des sites de production d'objets manufacturés. L'exemple des cités des Turons et des Bituriges Cubes, in : POLFER 1999 : 235-252.

CHRISTOL, NONY 1990

Christol M., Nony D. - Rome et son empire - Des origines aux invasions barbares, Hist. Univ., Hachette Supér., Paris, 288 p.

CLEARY 1987

Cleary S.E. - Extra-mural areas of Romano-British towns, BAR Brit. Ser., 169, Oxford.

CLEERE 1982

Cleere H. - Industrie in the Romano-British countryside, in : D. Miles, The Romano-British Countryside, BAR 103, Oxford : 123-135.

COULON 1990

Coulon G. - Les Gallo-Romains, t.2 - Métiers, vie quotidienne et religion, Coll. "Civilisations", A. Colin, Paris, 239 p.

COULTHARD 1999

Coulthard N. - Les activités artisanales gallo-romaines à Touffréville (Calvados, France), et quelques réflexions sur leur importance dans le développement du site, in : POLFER 1999 : 165-183, 20 Fig.

DAUBIGNEY, FAVORY 1974

Daubigney A., Favory F. - L'esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise d'après les sources épigraphiques, in : Actes du colloque 1972 sur l'esclavage, C.R.H.A., vol. 11, Ann. Litt. Univ. Besançon, 163, Les Belles-Lettres, Paris : 315-388.

DELAPLACE, FRANCE 1995

Delaplace Ch., France J. - Histoire des Gaules (VIe s. av. J.-C.-VIe s. ap. J.-C.), Coll. "Cursus", A. Colin, Paris, 189 p.

DELPLACE 1978

Delplace Ch. - Les potiers dans la société et dans l'économie de l'Italie et de la Gaule au Ier siècle av. et au Ier siècle ap. J.-C., Ktema, 3 : 55-76.

DE ROBERTIS 1945

De Robertis F. - Storia sociale di Roma : le classi inferiori, rééd. L'Erma (Studia Hist., 127), Rome, 1981, 212 p.

DERU, GRASSET 1997

Deru X., Grasset L. - The Roman Pottery Workshop in the Saint-Rémi District (Reims, Marne) - Preliminary Report, *Rei Cret. Rom. Faut.*, 35, Abingdon : 151-157.

DIEUDONNE-GLAD 1999

Dieudonné-Glad N. - Métallurgie du fer et habitat rural : comment reconnaître et interpréter les vestiges archéologiques ?, in : *POLFER* 1999 : 39-43, 9 Fig.

DRAGENDORF, KRÜGER 1924

Dragendorf H., Krüger E. - Das Grabmal von Igel, *Röm. Grabmäler d. Mosellandes*, I, Trèves.

DUDAY et al. 1995

Duday H., Laubenheimer F., Tillier A.-M. - Nouveaux-nés et nourrissons gallo-romains, Paris.

DUFAY 1999

Dufay B. - Les potiers, la terre et le terroir, in : *SFECAG, Actes du Congrès de Fribourg*, Marseille : 261-278.

DUFAY, BARAT, RAUX 1997

Dufay B., Barat Y., Raux S. - Fabriquer de la vaisselle à l'époque romaine - Archéologie d'un centre de production céramique en Gaule, La Boissière-Ecole (Yvelines-France), *Serv. Arch. Départ. Yvelines*, Versailles, 256 p.

DUVAL 1952

Duval P.-M. - La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine, Hachette, Paris, 364 p.

FAVORY 1974

Favory F. - Le monde des potiers gallo-romains, *les Dossiers de l'Arch.*, 6 : 90-102.

FERDIERE 1975

Ferdière A. - Les fouilles de l'atelier de poterie gallo-romain de "Châtillon", commune de Vrigny (Loiret) - L'ensemble des fours 2 et 3 (campagne 1969-1972), *Bull. Soc. Arch. et Hist. Orléanais, N.S., IV (1973/74)*, n° 45 : 289-321.

FERDIERE 1984

Ferdière A. - Le travail du textile en Région Centre de l'Age du Fer au Haut Moyen-Age, *Rev. Arch. Centre Fr.*, 23, 3 : 209-275.

FERDIERE 1994

Ferdière A. - Introduction, in : *l'Artisanat en Gaule romaine*, Publ. A l'occ. du Salon Artisanat gallo-romain (Florefe, 12-23 mai 1994), *Archéolo-J, Rixensart* : 7-9.

FERDIERE 1999a

Ferdière A. - L'artisanat gallo-romain entre ville et campagne (histoire et archéologie) : position historique du problème, méthodologie, historiographie, in : *POLFER* 1999 : 9-24, 13 Fig.

FERDIERE 1999b

Ferdière A. - Crouzilles (Indre-et-Loire) "Mougon", in : *BELLET et al.* 1999 : 139-144.

FERDIERE, VILLARD 1993

Ferdière A., Villard A. (dir.) - La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre) et les sépultures aristocratiques de la cité des Bituriges, *Mém. 2 Musée Argentomagus*, 7e Suppl. à la R.A.C.F., Saint-Marcel, 316 p., Figs.

FINLEY 1973

Finley M.I. - The Ancient Economy ; trad. franç. : L'économie antique, Le Sens Commun, éd. de Minuit, Paris, 1975, 242 p.

FINLEY 1981

Finley M.I. - Economy and society in the ancient Greece, éd. B.D.Shaw et R.P.Saller, Londres (éd. originale : 1977).

GAGE 1964

Gagé J. - Les classes sociales dans l'Empire romain, Bibl. Hist., Payot, Paris, 485 p.

GAITZSCH 1999

Gaitzsch W. - Spätrömische Glashütten im Hambacher Forst. Die Werkstatt des ECVA-Produzenten, in : POLFER 1999 : 165-183, 20 Fig.

GARNSEY, SALLER 1987

Garnsey P., Saller R. - The Roman Empire - Economy, Society and Culture, Duckworth, Londres ; trad. franç. : L'Empire romain - Economie, société, culture, La Découverte, Paris, 1994, 360 p.

GOUDINEAU 1980

Goudineau Ch. - La ville antique, in : G. Duby (dir.) — Histoire de la France urbaine, t. I, Seuil, Paris : 365 sq.

GOUDINEAU, REBOURG 1991

Goudineau Ch., Rebourg A. (dir.) - Les villes augustéennes de Gaule, Actes Coll. Internat. (Autun, 6-8 juin 1985), Soc. Eduenne, Autun, 152 p.

GRATTON 1999

Gratton K. - L'artisanat en Syrie - IIIe siècle av. J.-C.-IVe siècle ap. J.-C. - Inventaire des sources, Mém. DEA, Univ. Tours, 148 p.

GRENIER 1937

Grenier A. - La Gaule romaine, in : T. Franck (dir.) - An Economic Survey of Ancient Rome, III, Baltimore : 379-544 (2e éd. 1959).

GUILLAUMET 1996

Guillaumet J.-P. - L'artisanat chez les Gaulois, coll. Hespérides, Errance, Paris, 127 p.

HALL 1966

Hall E. - The Hidden Dimension ; trad. franç. : La dimension cachée, coll. Essais, Points-Seuil, Paris, 1971, 256 p.

HELEN 1975

Helen T. - The Organisation of Roman Brick Production in the First and Second Centuries A.D., Ann.Acad.Scient.Fennicae, Helsinki.

HILLAIRET 1998

Hillairet J.-L. - L'artisanat antique à Saintes, Rech. Arch. en Saintonge (1995), Saintes, 175 p.

JACOB 1981

Jacob J.-P. - Le monde des potiers gallo-romains, Esquisse d'une problématique sociale, économique et juridique, Thèse Doctorat, Univ. de Dijon (inérite).

JACOB 1984

Jacob J.-P. - Réflexion sur le choix du lieu d'implantation des ateliers de potiers gallo-romains, in : Hommages à L. Lerat, t. I, Ann. Litt. Univ. Besançon, n° 294, CRHA, vol. 55, les Belles-Lettres, Paris : 349-360.

JACOB, LEREDDE 1986

Jacob J.-P., Leredde H. - Pour une étude socio-professionnelle des ateliers de potiers gallo-romains, in : C. Bémont et J.-P. Jacob (dir.) - La terre sigillée gallo-romaine, Lieux de production du Haut-Empire : implantations, produits, relations, DAF, 6, MSH, Paris : 21-23.

JACQUES, SCHEID 1990

Jacques F., Scheid J. - Rome et l'intégration de l'Empire - 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C., t.1 - Les structures de l'Empire romain, Nouv. Clio, PUF, Paris, 412 p.

JOUQUAND et al. 2000

Jouquand A.-M. et alii - La fouille de l'Ilot des Cordeliers de Poitiers, DFS (Ms.) (1 ex. SRA Poitou-Charente).

LATREMOLIERE 1999

Latrémolière E. - Thésée-Pouillé (Loir-et-Cher), in : BELLET et al. 1999 : 179-186.

LAUBENHEIMER 1990

Laubenheimer F. - Sallèles d'Aude - Un complexe de potier gallo-romain : le quartier artisanal, DAF 26, MSH, Paris, 160p.

LEBLANC 1996

Leblanc O. - Les bassins de foulons sur le site de Saint-Romain-en-Gal (Rhône), in : Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, Monde romain), Coll. Inst. d'Arch. et Hist. Ant., Univ. Lumière-Lyon 2 (vol. 2), diff. de Boccard, Paris : 137-141, 4 Fig.

LERAT 1977

Lerat L. - La Gaule romaine - 249 textes traduits du grec et du latin, A. Colin, Paris ; 2e éd., Errance, Paris, 1986, 228 p.

LE ROUX 1998

Le Roux P. - Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères - 31 av. J.-C.-235 ap. J.-C., coll. "Points Hist." (Nouv. Hist. de l'Antiq., 8), Seuil, Paris, 320 p.

LEVEAU 1983a

Leveau Ph. - La ville antique et l'organisation de l'espace rural : villa, ville, village, Annales E.S.C., 4 : 920-942.

LEVEAU 1983b

Leveau Ph. - La ville antique, "ville de consommation" ? Parasitisme social et économie antique. Ch. Goudineau. Une réponse, Et. Rurales : 275-289.

LEVY 1979

Lévy E. - L'artisan dans la Politique d'Aristote, in : La place de l'artisan dans les sociétés antiques (II), Ktéma, 4 : 31-46.

MAC MULLEN 1974

Mac Mullen R. - Roman Social Relations, 50 B.C. to A.D. 284, Yale Univ. Press ; trad. franç. : Les rapports entre les classes sociales dans l'Empire romain, "Des Travaux", Seuil, Paris, 1986, 185 p.

MANGIN 1981

Mangin M. - Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alésia - Contribution à l'histoire de l'habitat urbain en Gaule, 2 vol., Bibli. Pro Alesia, Univ. Dijon/Soc. Sc. Semur.

MANGIN 1985

Mangin M. - Artisanat et commerce dans les agglomérations secondaires du Centre-Est des Gaules sous l'Empire, in : Ph. Leveau (dir.), L'origine des richesses dépensées dans la ville antique, Actes Coll. (Aix-en-Prov., 11-12 mai 1984), Univ. de Provence, Aix-en-Prov. : 113-131.

MANGIN 1996

Mangin M. - Artisanat, économie et société dans les Gaules de l'Est à l'époque romaine, SFECAG, Actes Congrès Dijon, Marseille : 7-14.

MANGIN, JACQUET, JACOB 1986

Mangin M., Jacquet B., Jacob J.-P. - Les Agglomérations secondaires de Franche-Comté romaine, Ann. Litt. Univ. Besançon, n° 337, Les Belles-Lettres, Paris, 257 p.

MASSY 1997

Massy J.-C. - Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine, Ann. Litt. Univ. Besançon, n° 647 (Inst. Sc. et Techn. Antiq., 161), Les Belles-Lettres, Paris.

MONTEIL 1993

Monteil M.(dir.) - Les fouilles de la ZAC des Halles à Nîmes (Gard), Bull.Ecole Ant.de Nîmes, Suppl.1, 322 p.

MOREL 1981

Morel J.-P. - La produzione della ceramica campana : aspetti economici e sociali, in : A.Giardina et A.Schiavone (dir.) - Società romana e produzione schiavistica. I - Mercè, mercati e scambi nel Mediterraneo, Rome/Bari : 81-98.

MOREL 1985

Morel J.-P. - La manufacture, moyen d'enrichissement dans l'Italie romaine, in : Ph. Leveau (dir.) – L'origine des richesses dépensées dans les villes, Actes Coll. (Aix-en-Prov., 11-12 mai 1984), Publ. Univ. Prov., Aix-en-Prov. : 87-111.

MOREL 1992

Morel J.-P. - L'artisan, in : A. Giardina (dir.) - L'Homme romain, coll. "L'Univ. Hist.", Seuil, Paris : 267-302.

MOUGIN 1996

Mougin P. - Ateliers en agglomération, in : Les Potiers gaulois et la vaisselle gallo-romaine, Dossiers d'Arch., 215 (juill.-août) : 111, 2 Fig.

NERZIC 1989

Nerzic Ch. - La sculpture en Gaule romaine, Coll. "Patrimoine", Errance, Paris, 344 p., Figs.

NICOLET 1988

Nicolet C. - Rendre à César - Economie et société dans la Rome antique, Bibl. des Hist., NRF-Gallimard, Paris, 317 p.

PELLECUER 2000

Pellécuer Ch. - La villa des Prés-Bas (Loupian, Hérault) dans son environnement - Contribution à l'étude des villae et de l'économie domaniale en Narbonnaise, Thèse de Doctorat, Univ. d'Aix-Marseille I, 2 vol., 565 p.

PETIT 1967

Petit P. - La Paix romaine, Nouv. Clio, PUF, Paris, 414 p.

PETIT 1974

Petit P. - Histoire générale de l'Empire romain - 3 - Le Bas-Empire (284-395), Coll. "Points Hist.", Seuil, Paris, 287 p.

PETIT, MANGIN 1994a

Petit J.-P., Mangin M. - Les Agglomérations secondaires - La Gaule Belgique, Les Germanies et l'Occident romain, Acte Coll. (Bliesbruck-Reinheim/Bitche, 21-24 oct. 1992), Coll. "Arch. Auj.", Errance, Paris, 294 p.

PETIT, MANGIN 1994b

Petit J.-P., Mangin M. - Atlas des agglomérations secondaires de la Gaule Belgique et des Germanies, Coll. "Arch. Auj.", Errance, Paris, 294 p.

PICARD, ROUGE 1969

Picard G.-Ch., Rougé J. - Textes et documents relatifs à la vie économique et sociale dans l'Empire romain, Regards sur l'Hist., SEDES, Paris, 272 p.

La Place... 1978/79

La Place de l'artisan dans les sociétés antiques (dossier), I, Ktéma, 3 : 35-132 ; II, ibid., 4 : 3-120.

POLFER 1999

Polfer H. (dir.) - Artisanat et productions artisanales en milieu rural dans les provinces du nord-ouest de l'Empire romain, Actes Coll. (Erpeldange, mars 1999), éd. M. Mergoïl, Montagnac (Monogr. Instrumentum, 9), 288 p.

PRACHNER 1980

Prachner G. - Die Sklaven und Freigelassenen im arretinische Sigillatagewerbe, Wiesbaden.

PUCCI 1981

Pucci P. - in : A. Giardina et A. Schiavone (dir.) — Società romana e produzione schiavistica, t. II, Istit. Gramsci, ed. Laterza, Rome : 99-121.

PUCCI 1983

Pucci G. - Pottery and trade in the Roman period, in : P.Garnsey, K.Hopkins et C.R.Whittaker (dir.) - Trade in the ancient economy, Londres : 105-117.

PUCCI 1986

Pucci G. - Artigianato e territorio — Le officine ceramiche galliche, in : A. Giardina (dir.) — Società romana e impero tardo antico — Le merci, gli insediamenti, t. III, Bari : 703-710.

RAEPSAET-CHARLIER 1998

Raepsaet-Charlier M.-Th. - Les Gaules et les Germanies, in : C. Lepelley (dir.), Rome et l'intégration de l'Empire - 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C., t.2 - Approches régionales du Haut-Empire romain, Nouv. Clio, PUF, Paris : 143-195.

RASKOLNIKOFF 1975

Raskolnikoff M. - La recherche soviétique et l'histoire économique et sociale du monde hellénistique et romain, Groupe Rech. Hist. Rom. Univ. Strasbourg, Et. et Trav., I, A.E.C.R., Strasbourg, 379 p.

RASKOLNIKOFF 1980

Raskolnikoff M. - Dix années de recherches soviétiques sur l'histoire économique et sociale du monde romain (1966-1975), *Ktéma*, 5 : 3-69.

REDDE 1978

Reddé M. - Les scènes de métiers dans la sculpture funéraire gallo-romaine, *Gallia*, 36, 1 : 43-64, Figs.

RHODES 1989

Rhodes M. - Roman pottery lost en route from the kiln site to the user, *Journ.of Roman Pottery Stud.*, 2 : 44-58.

ROCHE-BERNARD, FERDIERE 1993

Roche-Bernard G., Ferdière A. - Costumes et textiles en Gaule romaine, Coll. Hespérides, Errance, Paris, 175 p.

RODWELL, ROWLEY 1975

Rodwell W., Rowley T. - The Small Towns of Roman Britain, BAR 15, Oxford, 236 p.

ROSTOVTSEFF 1926

Rostovtseff M.I. - The Social and Economic History of the Roman Empire, Oxford ; 2e éd. (P.M.Fraser), 2 vol., Oxford, 1957 ; trad. franç.(éd. J.Andreau) : Histoire économique et sociale de l'Empire romain, coll. "Bouquins", R. Laffont, Paris, 1988, 780 p.

SELLES 1993

Sellès H. - Les ateliers de Chartres, in : Trésors de terre, Céramiques et potiers dans l'Ile-de-France gallo-romaine, Catal. Expos., Cons. Gén. Yvelines, Versailles : 56-61.

SELLES à paraître

Sellès H. - Céramiques gallo-romaines à Chartres en pays Carnute, Suppl. à la R.A.C.F. (2000).

SETALA 1977

Setälä P. - Private Domini in Roman Brick stamps of the Empire. A historical and prosopographical study on Landowners in the district of Rome, *Arch. Inst. Rom. Finlandiae*, IX, 2, Helsinki, 316 p.

SIRKS 1993

Sirks A.J.B. - Did the Late Roman government try to tie people to their profession or status ?, *Tychè*, 8 : 159-175.

SOMBART 1916

Sombart W. - Der moderne Kapitalismus, vol. I, 2e éd.

STEINBY 1978

Steinby M. - Ziegelstempel von Rom und Umgebung, *Real-Encycl.*, Suppl. XV : 1516sq.

TRANOY 1995

Tranoy L. (et collab.). - Le Quai Arloing : artisanat et nécropole, in : E. Delaval et al., Vaise, un quartier de Lyon antique, DARA, 11, Lyon : 179-240.

VAN OSSEL 1992

Van Ossel P. - Etablissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule, 51e suppl. à *Gallia*, CNRS, Paris, 470 p

VERMEERSCH, JOBIC 1993

Vermeersch D., Jobic F. - Les ateliers du vicus de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), in : Trésors de terre - Céramiques et potiers dans l'Ile-de-France gallo-romaine, Catal. Expos., Versailles : 62-67.

VERTET 1974

Vertet H. - Pauvres potiers, pauvre misère, in : Les potiers gaulois à la conquête du monde romain, les Doss. de l'Arch., 6 : 85-89.

VERTET 1991

Vertet H. - Observations sur la sociologie et l'économie des ateliers de potiers gallo-romains du centre de la Gaule, SFECAG, Actes du Congrès de Cognac, Marseille : 185-191.

VEYNE 1985

Veyne P. - L'Empire romain, in : Ph. Ariès et G. Duby (dir.) - Histoire de la vie privée, t.1 - De l'Empire romain à l'an mil, Seuil, Paris : 19-224.

WACHER 1974

Wacher J. - The towns of Roman Britain, Londres.

WAILES 1996

Wailes B. (dir.) - Craft specialization and social evolution, in : Mem. G. Childe, Univ. Mus. Monogr. 93, XII + 241 p.

WALTZING 1895/1900

Waltzing J.-P. - Etudes historiques sur les corporations professionnelles dans l'Empire romain, 4 t., Louvain (rééd. L'Erma, Rome, 1968), 528 + 553 + 704 + 721 p.

WEBER 1909

Weber M. - Agrarverhältnisse in Altertum, 3e éd., vol. 1, Iéna ; rééd., in : Gesammelte Aufsätze z. Sozial-u. Wirtschaftsg., Tübingen, 1924 ; trad. franç. : Economie et société dans l'Antiquité, coll. "Textes à l'appui", la Découverte, Paris, 1999, 408 p.

WEBER 1921

Weber M. - Die Stadt, Eine soziologische Untersuchung, in : Archiv f. Sozialwis. u. Sozialpol., 47 : 621-722.

WERNER 1984

Werner K.F. - Les origines (avant l'an mil), in : J. Favier (dir.) Histoire de France, t.1, Fayard, Paris, 540 p.

WHITTAKER 1990

Whittaker C.R. - The consumer city revisited : the vicus and the city, Journ. of Rom. Arch., 3 : 109-118.

ZIMMER 1982

Zimmer G. - Römische Berufsdarstellungen, Berlin.

ZIMMER 1985

Zimmer G. - Römische Handwerker, in : Aufstieg u. Niedergang der Röm. Welt, II, 12-3 : 205-228.